Fédération des caisses Desjardins du Québec

Rapport financier

Premier trimestre de 2019

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019[1]	31 décembre 2018	31 mars 2018
Revenu net d'intérêts	**365 $**	398 $	368 $
Primes nettes	**2 345**	2 246	2 164
Autres revenus d'exploitation[2]	**942**	856	964
Revenus d'exploitation[2]	**3 652**	3 500	3 496
Revenus de placement[2]	**1 257**	216	295
Revenu total	**4 909**	3 716	3 791
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**84**	63	89
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**3 120**	1 821	1 656
Frais autres que d'intérêts	**1 658**	1 598	1 628
Impôts sur les excédents	**(9)**	6	59
Excédents avant ristournes aux caisses membres	**56 $**	228 $	359 $
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité[3]			
Particuliers et Entreprises	**79 $**	52 $	106 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**139**	183	206
Assurance de dommages	**(81)**	25	26
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	**(81)**	(32)	21
	56 $	228 $	359 $
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres[2]	**1,7 %**	5,8 %	9,4 %
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[2]	**0,55**	0,40	0,62

(1) Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

(3) Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 12 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

Bilan et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2019[1]	Au 31 décembre 2018
Bilan		
Actif	**162 449 $**	157 560 $
Prêts et acceptations nets	**60 859**	61 997
Dépôts	**57 430**	58 057
Capitaux propres	**14 836**	14 553
Indicateurs		
Biens sous administration[2]	**405 297 $**	373 558 $
Biens sous gestion[3]	**70 720**	66 359
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	**16,3 %**	15,7 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	**16,3**	15,7
Ratio du total des fonds propres	**16,3**	15,7
Ratio de levier	**7,9**	7,4
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts[4]	**0,64**	0,56

(1) Les informations présentées au 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.
(2) Les données de 2018 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant la norme adoptée au 1er janvier 2019.
(3) Les biens sous gestion peuvent être également administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.
(4) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 14 mai 2019 – Au terme du premier trimestre terminé le 31 mars 2019, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 56 M$, une baisse de 303 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2018. Cette diminution s'explique principalement par la performance du secteur Assurance de dommages, dont les excédents sont en baisse de 107 M$ par rapport à la même période l'an passé. En effet, la sinistralité de l'année en cours plus importante de ce secteur, essentiellement en raison de conditions météorologiques difficiles, a contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres par rapport à la période correspondante en 2018. De plus, la baisse des excédents de la Fédération s'explique par une diminution de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture ainsi que par des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à 2018. Rappelons également qu'un profit lié à la restructuration d'Interac Corp. avait été constaté au premier trimestre de 2018.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 79 M$. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a procuré un apport aux excédents de 139 M$, tandis que le secteur Assurance de dommages a connu un déficit de 81 M$.

« Les conditions climatiques difficiles de cet hiver et de ce printemps ont grandement influencé la performance de notre assureur de dommages avec une hausse importante de demandes de réclamations en habitation par rapport à l'année précédente. D'ailleurs, ces conditions difficiles se poursuivent, Desjardins est de tout cœur avec les personnes qui sont touchées par les inondations. Nous sommes empathiques et à l'écoute en offrant des allègements à nos membres et clients qui vivent actuellement des moments difficiles. Malgré l'incidence des événements météorologiques sur nos résultats en assurance de dommages, la grande diversification des activités du Mouvement et les bons résultats des autres secteurs d'activité permettent à Desjardins de réaliser une bonne performance au premier trimestre. Je suis également fier de l'évolution de la ristourne. Elle est désormais plus accessible et uniforme, et reconnaît davantage la fidélité de nos membres. Dès cette année, 840 000 membres de plus vont recevoir une ristourne », a déclaré le président et chef de la direction, Guy Cormier.

La Fédération maintient une très bonne capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient de 16,3 % au 31 mars 2019, alors qu'ils étaient de 15,7 % au 31 décembre 2018.

RAPPORT DE GESTION

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération et ses filiales, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rôle de la Fédération et de ses principales filiales est présenté à la section « La Fédération en bref ».

Le rapport de gestion, daté du 14 mai 2019, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour la période terminée le 31 mars 2019, par comparaison avec les périodes antérieures. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 31 mars 2019 et le rapport annuel 2018 de la Fédération (rapport annuel 2018), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

TABLE DES MATIÈRES

3 Rapport de gestion
- 3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs
- 4 Événement important de 2019
- 4 Mode de présentation de l'information financière
- 8 La Fédération en bref
- 8 Évolution du contexte réglementaire
- 11 Environnement économique et perspectives

12 Revue des résultats financiers
- 12 Incidence des transactions importantes
- 13 Analyse des résultats
- 16 Résultats des secteurs d'activité
- 22 Sommaire des résultats intermédiaires

23 Revue du bilan
- 23 Gestion du bilan
- 25 Gestion du capital
- 30 Arrangements hors bilan

30 Gestion des risques
- 30 Gestion des risques
- 43 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques

43 Renseignements complémentaires
- 43 Contrôles et procédures
- 43 Information relative aux parties liées
- 44 Méthodes comptables critiques et estimations
- 44 Modifications comptables futures

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque juridique et réglementaire, le risque environnemental ou social et le risque lié aux régimes de retraite.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux cybermenaces, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'endettement des ménages et à l'évolution du marché immobilier, à l'évolution des taux d'intérêt et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Fédération exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit et aux changements climatiques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible des conflits internationaux ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération.

Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.4 « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ».

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

ÉVÉNEMENT IMPORTANT DE 2019

Situation des inondations au Québec, dans l'Est de l'Ontario et au Nouveau-Brunswick

Comme ses pairs dans le domaine de l'assurance, le Mouvement Desjardins suit l'évolution de la situation des inondations au Québec, dans l'Est de l'Ontario et au Nouveau-Brunswick. Selon les informations disponibles à ce jour et compte tenu que ces événements se poursuivent, les inondations en soi n'auront pas un impact significatif sur les résultats financiers de la Fédération.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers consolidés intermédiaires de la Fédération sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels, à l'exception des modifications décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires qui résultent de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location,* au 1er janvier 2019. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Fédération. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Le tableau « Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019	31 décembre 2018	31 mars 2018
Primes nettes	**1 184 $**	1 150 $	1 059 $
Primes nettes considérées au dénominateur des ratios	**1 184 $**	1 150 $	1 059 $
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**1 101 $**	857 $	815 $
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	**(77)**	(43)	27
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	**1 024 $**	814 $	842 $
Ratio des sinistres	**86,5 %**	70,8 %	79,5 %
Frais autres que d'intérêts	**307 $**	299 $	277 $
Autres dépenses exclues du ratio des frais[(1)]	**1**	(6)	(4)
Frais d'exploitation	**308 $**	293 $	273 $
Ratio des frais	**26,0 %**	25,5 %	25,8 %
Ratio combiné	**112,5 %**	96,3 %	105,3 %

(1) Provient principalement des frais de gestion de placements ainsi que de certains autres frais.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019[1]	31 décembre 2018	31 mars 2018
Excédents avant ristournes aux caisses membres	**56 $**	228 $	359 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**3**	(8)	(9)
Part revenant au Groupe	**59 $**	220 $	350 $
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	**13 947 $**	14 964 $	15 143 $
Rendement des capitaux propres[2]	**1,7 %**	5,8 %	9,4 %

(1) Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.
(2) Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividende sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. La présentation des revenus de placement de 2017 ne tient pas compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018 et est donc conforme à l'IAS 39. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019[1]	31 décembre 2018	31 mars 2018
Présentation des revenus dans les états financiers consolidés			
Revenu net d'intérêts	**365 $**	398 $	368 $
Primes nettes	**2 345**	2 246	2 164
Autres revenus			
Cotisations	**98**	97	99
Ententes de services	**186**	193	184
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**210**	177	186
Services de courtage et de fonds de placement	**214**	211	255
Honoraires de gestion et de services de garde	**147**	138	143
Revenus (pertes) nets de placement[2]	**1 424**	(42)	126
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(167)**	258	169
Revenus de change	**14**	29	27
Autres	**73**	11	70
Revenu total	**4 909 $**	3 716 $	3 791 $
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	**365 $**	398 $	368 $
Primes nettes	**2 345**	2 246	2 164
Autres revenus d'exploitation			
Cotisations	**98**	97	99
Ententes de services	**186**	193	184
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**210**	177	186
Services de courtage et de fonds de placement	**214**	211	255
Honoraires de gestion et de services de garde	**147**	138	143
Revenus de change	**14**	29	27
Autres	**73**	11	70
Revenus d'exploitation	**3 652**	3 500	3 496
Revenus de placement			
Revenus (pertes) nets de placement[2]	**1 424**	(42)	126
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(167)**	258	169
Revenus de placement	**1 257**	216	295
Revenu total	**4 909 $**	3 716 $	3 791 $

[1] Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

[2] Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 11 « Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement » des états financiers consolidés intermédiaires.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019	31 décembre 2018	31 mars 2018
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**84 $**	63 $	89 $
Prêts bruts moyens	**61 771**	62 278	58 410
Acceptations brutes moyennes	**152**	206	37
Prêts et acceptations bruts moyens	**61 923 $**	62 484 $	58 447 $
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[1]	**0,55 %**	0,40 %	0,62 %

[1] Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

LA FÉDÉRATION EN BREF

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération a également pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Elle regroupe 238 caisses membres réparties au Québec et en Ontario en date du 31 mars 2019.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire, qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2018. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières

Le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi nº 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières* (*Loi*), dont l'application vise l'ensemble des institutions et intermédiaires évoluant dans le secteur financier au Québec. La *Loi* a pour but principal de mettre à jour et de moderniser le cadre législatif applicable au secteur financier au Québec afin que les institutions financières qu'il régit aient tous les leviers nécessaires pour évoluer dans un environnement très concurrentiel ainsi qu'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques. Les lois touchées par la *Loi* incluent notamment la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et la *Loi sur l'assurance-dépôts*. La *Loi sur les coopératives de services financiers* est modifiée afin, entre autres, de préciser les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La *Loi* ajoute également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins. Ce chapitre vise, entre autres, à renforcer les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. La *Loi* confirme ainsi la mission de la Fédération d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins bénéficient de pouvoirs spéciaux additionnels d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Quant au Fonds de sécurité Desjardins, il a l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. Il est tenu d'agir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le Fonds de sécurité Desjardins peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le Fonds de sécurité Desjardins mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale. La *Loi* ainsi révisée prévoit également que l'ensemble des caisses, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées.

Les modifications à la *Loi sur l'assurance-dépôts* (qui sera renommée la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* à compter du 13 juin 2019) prévoient de nouvelles règles quant à la surveillance et au contrôle des activités en matière de prise de dépôts et des activités des institutions de dépôts autorisées ainsi que des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts. De plus, la *Loi* introduit une nouvelle *Loi sur les assureurs,* qui prévoit un encadrement révisé pour les assureurs au Québec. Cette nouvelle loi comprend comme changement important la possibilité pour un assureur d'effectuer de la vente d'assurances par Internet. Quelques changements visant à moderniser la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* ont également été introduits, comme les règles entourant l'offre de produits par les courtiers d'assurance et de nouvelles règles applicables à la distribution de produits sans représentants. De plus, du côté de l'assurance de dommages, la *Loi* rend la détention d'une assurance copropriété obligatoire pour les propriétaires de copropriété divises.

De façon générale, les dispositions de la *Loi* applicables aux coopératives de services financiers sont entrées en vigueur le 13 juillet 2018, un mois après sa sanction, mais il existe plusieurs exceptions. Le chapitre concernant le Groupe coopératif est entré en vigueur au moment de l'adoption du premier règlement intérieur du Groupe coopératif le 7 décembre 2018. Les nouvelles dispositions de la *Loi sur les assureurs,* de leur côté, entreront en vigueur le 13 juin 2019 ou subséquemment, selon le cas, de même qu'une partie importante des modifications à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et à la *Loi sur l'assurance-dépôts*.

Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux afin de faire évoluer ses encadrements en fonction des nouvelles exigences.

Règles relatives aux instruments de fonds propres

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) applicables aux institutions financières canadiennes comporte des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base* pour les coopératives de services financiers de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur leur application par le Mouvement Desjardins.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

En juin 2018, des propositions de changements importants à la LRPCFAT et à ses règlements ont été publiées par le ministère des Finances du Canada. Le Mouvement Desjardins participe à des séances de travail avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), le ministère des Finances du Canada et d'autres intervenants de l'industrie afin de discuter de ces modifications ainsi que d'autres changements au régime canadien de lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes (LBA/FAT). Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière, advenant leur concrétisation, pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Le projet de déréglementation du Congrès et des autorités réglementaires américaines a été mis en marche notamment avec l'adoption d'une loi allégeant certaines règles prescrites par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et la proposition d'un projet de règlement simplifiant la « règle Volcker » ayant trait à la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces projets de réforme, dont l'échéancier et l'étendue demeurent actuellement incertains.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur l'assurance-dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif) pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créances visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. L'AMF peut également annuler ou radier ces parts de capital ou titres de créances. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créances non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créances convertis, annulés ou radiés peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts,* qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF procéderait à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créances et ne s'appliquera pas aux titres de créances émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) s'applique à la Fédération et établit des normes à son égard. Selon la ligne directrice sur la TLAC, à compter du 1er avril 2022, la Fédération sera tenue de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. Au Canada, les *Lignes directrices sur l'obtention d'un consentement valable*, entrées en vigueur le 1er janvier 2019, resserrent les normes imposées aux entreprises quant à la validité des consentements obtenus pour la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels. En Europe, les autorités de contrôle chargées de l'application du *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) ont imposé en janvier 2019 pour la première fois des sanctions sévères à des organisations qui ont contrevenu aux obligations de cette réglementation. Le Mouvement Desjardins continue de suivre ce dossier de près, comme plusieurs de ses compétiteurs qui y sont assujettis en tout ou en partie. Considérant le nombre de consultations à ce sujet chez les divers commissaires à la protection de la vie privée au Canada, le Mouvement anticipe l'adoption de règles plus strictes en matière de protection des renseignements personnels et effectue une vigie constante afin d'en mesurer les incidences potentielles sur ses activités.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier, depuis le 31 décembre 2018, afin de s'y conformer. En 2018, l'AMF a déposé une mise à jour de sa ligne directrice en vertu de laquelle de nouvelles exigences sont entrées en vigueur le 31 mars 2019. Celles-ci comprennent le traitement attendu au ratio de levier, à la composition des fonds propres et à la capacité totale d'absorption des pertes.

Rapport sur le système d'assurance-automobile en Ontario

À la suite de la récente mise à jour économique du gouvernement ontarien concernant entre autres l'assurance de biens et les assurances générales, le régime d'assurance actuel subira une nouvelle révision. Le gouvernement a démontré, lors de cette mise à jour, une volonté de rendre le coût de l'assurance automobile plus abordable pour les conducteurs ontariens. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), le régulateur qui supervisera désormais le régime financier de la province à partir de juin 2019, examinera notamment comment les taux en assurance sont réglementés. L'ARSF se veut un organisme de réglementation moderne et innovant en mesure de suivre le rythme d'évolution rapide du marché, de l'industrie et des attentes des consommateurs. L'industrie de l'assurance au Canada, y compris le Mouvement Desjardins, travaille activement avec le gouvernement en place à une transition harmonieuse de l'ARSF ainsi qu'à cette nouvelle réforme du système d'assurance-automobile de l'Ontario.

Modernisation du système de paiement du Canada

Paiements Canada a lancé depuis 2016 un projet de modernisation du système de paiement du Canada. Ce projet complexe va s'échelonner sur plusieurs années et mobilise l'industrie financière, le gouvernement fédéral et Paiements Canada. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce projet et d'analyser les incidences potentielles et les avantages liés à cette modernisation du système de paiement et à l'émergence de nouvelles technologies de paiements.

Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique

Le 5 avril 2018, les ACVM ont publié l'avis 51-354 du personnel des ACVM, *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique*. Le rapport résume les constatations de leur projet d'examen de l'information fournie par les émetteurs assujettis sur les risques et les répercussions financières associés au changement climatique et présente leurs plans de travail futurs. Cet avis mentionne également que les ACVM continueront de surveiller la qualité de l'information fournie par les émetteurs au sujet du changement climatique, les pratiques exemplaires dans ce domaine ainsi que l'évolution des cadres de communication d'information. Le Mouvement suit de près l'évolution réglementaire dans ce domaine.

Système bancaire ouvert

Le ministère des Finances du Canada a publié le 11 janvier 2019 un document de consultation qui présente les avantages associés à un système bancaire ouvert. Un système bancaire ouvert pourrait offrir un moyen sécuritaire pour les consommateurs canadiens de partager, avec leur consentement, les données sur leurs opérations financières afin de bénéficier de meilleurs produits et services. Le Mouvement Desjardins participe aux groupes de travail de l'industrie à ce sujet.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

La progression de l'économie mondiale a ralenti au cours de 2018, la croissance du PIB réel mondial passant de 3,8 % en 2017 à 3,6 % en 2018. Une progression encore un peu plus faible, soit 3,4 %, est attendue pour 2019. Le ralentissement du commerce mondial a pris de l'ampleur alors que sa variation annuelle est tombée négative. Cela se reflète aussi dans la croissance de certaines régions, notamment la zone euro, où la montée du protectionnisme, la restructuration de certaines industries, la hausse passée de l'euro et l'incertitude politique font partie des facteurs qui ont nui à l'économie. La tendance des indices eurolandais de confiance des entreprises et des consommateurs demeurait négative au début de 2019. Les prévisions de croissance du PIB réel de la zone euro pour 2019 et 2020 ont été revues à la baisse et des gains de seulement 1,1 % en 2019 et de 1,3 % en 2020 sont prévus. Au Royaume-Uni, l'actualité demeure résolument tournée vers le Brexit. Malgré le report de la date butoir, l'incertitude issue de ce dossier, y compris l'imposition possible de barrières réglementaires et tarifaires entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, embrouille les perspectives pour les entreprises. En Chine, l'économie devrait encore ralentir en 2019 et le gouvernement a légèrement revu à la baisse ses cibles de croissance du PIB réel. La conjoncture chinoise dépendra toutefois en partie des négociations commerciales avec les États-Unis.

Le premier trimestre de 2019 a été marqué par un rebond spectaculaire et généralisé des places boursières qui a permis d'effacer en bonne partie la chute des derniers mois de 2018. Ce regain de confiance ne s'est pas appuyé sur une amélioration de l'environnement économique, mais plutôt sur un changement de ton marqué des principales banques centrales. Dans un contexte où l'inflation demeure faible, ces dernières signalent qu'elles n'hésiteront pas à agir pour soutenir l'économie et les marchés financiers si cela est nécessaire. En plus de mettre de côté l'idée d'augmenter les taux directeurs à court terme, la Banque centrale européenne a annoncé un nouveau programme de financement à plus long terme pour le secteur bancaire alors que la Réserve fédérale prévoit arrêter de réduire sa détention de titres obligataires en septembre prochain. La conjoncture économique moins favorable au pays a aussi forcé la Banque du Canada à adopter un ton beaucoup plus neutre. Certaines craintes politiques qu'avaient les investisseurs au tournant de l'année se sont aussi résorbées. Une deuxième paralysie du gouvernement américain a été évitée, la situation entourant le Brexit demeure très confuse, mais une sortie sans entente à la fin du mois de mars a été évitée. Les prix des matières premières ont aussi remonté au premier trimestre, mais les gains du dollar canadien ont été limités par des statistiques économiques décevantes au pays.

Le changement de ton marqué des banques centrales s'est traduit par d'importantes pressions baissières sur les taux obligataires. Les investisseurs voient maintenant une plus grande probabilité d'une baisse de taux que d'un resserrement monétaire. La pente de la courbe de rendement s'est ainsi inversée au Canada et aux États-Unis alors que les taux des obligations fédérales de 10 ans et moins sont descendus en dessous des taux d'intérêt de court terme. Une longue période de stabilité des taux directeurs est anticipée au Canada et aux États-Unis. Dans ce contexte, les taux obligataires devraient demeurer très faibles, mais une légère remontée est attendue au cours des prochains trimestres alors que les anticipations d'une baisse des taux directeurs devraient progressivement diminuer. Même si l'évolution des prix des matières premières pourrait continuer de lui être favorable, le dollar canadien risque de demeurer aux alentours de 0,75 $ US.

États-Unis

Le PIB réel américain a enregistré une croissance de 2,9 % en 2018, le meilleur gain depuis 2015. Malgré que plusieurs indicateurs aient été volatils aux États-Unis depuis la fin de 2018, le premier trimestre de 2019 a affiché un gain annualisé de 3,2 %. La demande intérieure a cependant ralenti, reflétant davantage plusieurs difficultés subies par l'économie américaine. Un des facteurs qui semble avoir touché les dépenses des ménages ainsi que la conjoncture en général est la fermeture partielle du gouvernement fédéral américain entre le 22 décembre 2018 et le 25 janvier 2019. L'effet positif des baisses d'impôts décrétées à la toute fin de 2017 devrait être plus modeste en 2019. La politique protectionniste de l'administration Trump, en plus d'avoir contribué au ralentissement du commerce mondial, a des effets négatifs sur l'économie américaine. Cela dit, la remontée de certains indices de confiance depuis le début de l'année est encourageante. Pour l'ensemble de 2019, un gain de 2,6 % du PIB réel est prévu, ce qui devrait être suivi par une hausse de 2,2 % en 2020.

Canada

Les résultats du quatrième trimestre de 2018 se sont avérés pires que les attentes, déjà faibles. Le PIB réel n'a augmenté que de 0,4 % à rythme trimestriel annualisé et, surtout, la demande intérieure a diminué de 1,5 %. Visiblement, la baisse de 0,5 % de la demande intérieure observée au troisième trimestre n'était pas qu'un simple accident de parcours et la situation a continué de se dégrader à la fin de 2018 en raison d'une progression moins rapide des dépenses de consommation des ménages et d'un net recul des investissements. En outre, le niveau plus élevé des taux d'intérêt ainsi que les mesures restrictives sur le crédit hypothécaire affectent les dépenses des ménages. Or, tout porte à croire que ces ajustements se poursuivront en 2019. Avec la baisse de la production de pétrole décrétée par le gouvernement de l'Alberta à compter de janvier, les perspectives de croissance sont donc relativement faibles pour le premier trimestre de 2019. Même si la croissance pourrait s'accélérer quelque peu à partir du deuxième trimestre, l'ensemble de l'année 2019 devrait se solder par un gain d'environ 1,5 %. Une hausse un peu plus rapide du PIB réel est prévue pour 2020, soit 1,7 %.

Québec

Au Québec, la progression soutenue du PIB réel en 2017 a cédé le pas à un rythme plus modéré en 2018. La croissance économique a atteint 2,1 % l'an dernier comparativement à 2,8 % en 2017. Cet essoufflement devrait se poursuivre cette année alors que la contribution des ménages et des entreprises s'atténuera. Les hausses cumulatives des taux d'intérêt amorcées au milieu de l'année 2017 continueront de tempérer les dépenses de consommation, bien que le taux de chômage demeure sous les 5,5 %. La hausse des ventes au détail s'est essoufflée en 2018, notamment dans la catégorie des véhicules et de l'ameublement, qui sont plus sensibles au coût du crédit. Même si la remontée des taux d'intérêt fait une pause pour un certain temps, leur niveau plus élevé qu'il y a deux ans continuera de limiter la consommation. Le marché immobilier résidentiel reste toutefois très vigoureux pour l'instant. Les ventes de propriétés sont soutenues et la hausse annuelle des prix avoisine 4 % depuis le début de 2019. Par ailleurs, la croissance des exportations québécoises sera moins forte cette année. Les difficultés de l'économie canadienne ralentiront les expéditions vers les autres provinces, tandis que le ralentissement de l'économie mondiale, y compris l'économie américaine, affectera les exportations internationales. Le nouvel accord commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (ACEUM) n'est pas encore ratifié, ce qui retarde sa mise en vigueur. La croissance du PIB réel devrait se situer à 1,7 % cette année, soit un rythme plus modéré que l'an dernier.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

INCIDENCE DES TRANSACTIONS IMPORTANTES

Création de Patrimoine Aviso en 2018

Le 1er avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. La participation du Mouvement Desjardins dans Patrimoine Aviso représente un placement dans une coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Une quote-part de 6 M$ dans Patrimoine Aviso a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019.

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de la filiale Qtrade Canada Inc. et de l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC inclus dans les résultats financiers de la Fédération dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019	31 décembre 2018	31 mars 2018
Autres revenus d'exploitation[1]	**- $**	- $	45 $
Revenus d'exploitation[1]	**-**	-	45
Frais autres que d'intérêts	**-**	-	44
Impôts sur les excédents	**-**	-	1
Excédents avant ristournes aux membres	**- $**	- $	- $

[1] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019[1]	31 décembre 2018	31 mars 2018
Résultats			
Revenu net d'intérêts	**365 $**	398 $	368 $
Primes nettes	**2 345**	2 246	2 164
Autres revenus d'exploitation[2]			
Cotisations	**98**	97	99
Ententes de services	**186**	193	184
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**210**	177	186
Services de courtage et de fonds de placement	**214**	211	255
Honoraires de gestion et de services de garde	**147**	138	143
Revenus de change	**14**	29	27
Autres	**73**	11	70
Revenus d'exploitation[2]	**3 652**	3 500	3 496
Revenus de placement[2]			
Revenus (pertes) nets de placement	**1 424**	(42)	126
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(167)**	258	169
Revenus de placement[2]	**1 257**	216	295
Revenu total	**4 909**	3 716	3 791
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**84**	63	89
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**3 120**	1 821	1 656
Frais autres que d'intérêts	**1 658**	1 598	1 628
Impôts sur les excédents	**(9)**	6	59
Excédents avant ristournes aux caisses membres	**56 $**	228 $	359 $
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité[3]			
Particuliers et Entreprises	**79 $**	52 $	106 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**139**	183	206
Assurance de dommages	**(81)**	25	26
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	**(81)**	(32)	21
	56 $	228 $	359 $
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres[2]	**1,7 %**	5,8 %	9,4 %
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[2]	**0,55**	0,40	0,62

[1] Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

[3] Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 12 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2019 ET DE 2018

Excédents

Pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2019, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 56 M$, en baisse de 303 M$, par rapport à ceux de la même période en 2018. Cette diminution s'explique principalement par la performance du secteur Assurance de dommages, dont les excédents sont en baisse de 107 M$ par rapport à la même période l'an passé. En effet, la sinistralité de l'année en cours plus importante de ce secteur, essentiellement en raison de conditions météorologiques difficiles, a contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres par rapport à la période correspondante en 2018. De plus, la baisse des excédents de la Fédération s'explique par une diminution de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture ainsi que par des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à 2018. Rappelons également qu'un profit lié à la restructuration d'Interac Corp. avait été constaté au premier trimestre de 2018.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 79 M$,** en baisse de 27 M$, ou de 25,5 %, par rapport à celui réalisé à la même période en 2018.
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. avait été constaté au premier trimestre de 2018.
 - En contrepartie, croissance des activités de paiement et de financement.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 139 M$,** en baisse de 67 M$ par rapport au premier trimestre de 2018.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à 2018.
 - En contrepartie, diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.
- Assurance de dommages : **déficit de 81 M$,** comparativement à des excédents nets de 26 M$ pour le premier trimestre de 2018.
 - Sinistralité de l'année en cours plus importante qu'au trimestre comparatif de 2018, essentiellement en raison de conditions météorologiques difficiles ayant contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres par rapport à la période correspondante en 2018.
 - En contrepartie, hausse des primes nettes.

- **Rendement des capitaux propres de 1,7 %,** par rapport à 9,4 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2018, en raison principalement de la baisse des excédents, comme expliqué précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 652 M$, en hausse de 156 M$, ou de 4,5 %, par rapport au premier trimestre de 2018.

Le revenu net d'intérêts a affiché une baisse de 3 M$, ou de 0,8 %, et s'est chiffré à 365 M$, comparativement à 368 M$ pour la même période l'an dernier.

Les primes nettes ont augmenté de 181 M$, ou de 8,4 %, par rapport au premier trimestre de 2018, pour s'établir à 2 345 M$ au 31 mars 2019.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 1 197 M$,** en hausse de 54 M$, ou de 4,7 %, étant donné la croissance des affaires.
 - Augmentation des primes de 54 M$, dont 51 M$ provenant des rentes et 3 M$ de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 1 184 M$,** en hausse de 125 M$, ou de 11,8 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne reflétant la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 942 M$, en baisse de 22 M$, ou de 2,3 %, par rapport au premier trimestre de 2018, en raison principalement de la baisse des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

- Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement.
- Augmentation moins importante qu'au premier trimestre de 2018 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- Revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont totalisé 1 257 M$, en hausse de 962 M$ par rapport au premier trimestre de 2018, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - En contrepartie, variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations, expliquées principalement par une baisse des taux d'intérêt sur les marchés plus importante que celle enregistrée au trimestre comparatif.
- Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages alors qu'une variation négative était survenue au trimestre comparatif de 2018, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au premier trimestre de 2019 alors qu'une hausse avait été constatée au premier trimestre de 2018. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.

Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

- Baisse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture de la Fédération.
- Gains nets sur disposition d'actions ordinaires moindres que ceux qui avaient été constatés au premier trimestre de 2018, liés au rééquilibrage du portefeuille à la nouvelle cible d'allocation stratégique.
- Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à 2018.
- Profit lié à la restructuration d'Interac Corp constaté au premier trimestre de 2018.

Revenu total

Le revenu total a atteint 4 909 M$, en hausse de 1 118 M$, ou de 29,5 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2018.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 84 M$, en baisse de 5 M$, ou de 5,6 %. Cette diminution est expliquée principalement par la mise à jour favorable des paramètres de risque, et ce, malgré la hausse des encours et la migration de certains emprunteurs vers des cotes de risque plus élevées. La Fédération a continué en 2019 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,55 % pour le premier trimestre de 2019, comparativement à 0,62 % pour la période correspondante de 2018.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,64 %, comparativement à 0,36 % au 31 mars 2018.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 3 120 M$, en hausse de 1 464 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2018.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charges de sinistres de 2 019 M$,** en hausse de 1 178 M$. Cette variation est essentiellement attribuable à l'augmentation de 1 183 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.

Secteur Assurance de dommages

- **Charges de sinistres de 1 101 M$,** en hausse de 286 M$, ou de 35,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Ratio des sinistres de 86,5 % pour la période terminée le 31 mars 2019, alors qu'il était de 79,5 % pour la période correspondante en 2018 :
 - Hausse du ratio attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle constatée à la période correspondante en 2018, soit 89,7 % comparativement à 83,3 %, essentiellement en raison de conditions météorologiques difficiles ayant contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres par rapport au trimestre comparatif.
 - Hausse du ratio attribuable à l'incidence des catastrophes et événements majeurs plus importante qu'au trimestre comparatif de 2018, soit 2,5 %, comparativement à 0,9 %. Le premier trimestre de 2019 a été marqué par quatre événements majeurs, alors qu'au trimestre correspondant de 2018, deux événements majeurs avaient été constatés.
 - En contrepartie, mais dans une moindre mesure, évolution favorable plus importante qu'au premier trimestre de 2018 des sinistres des années antérieures, (5,7) %, comparativement à (4,7) %.

Frais autres que d'intérêts

- **Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 658 M$,** en hausse de 30 M$, ou de 1,8 %, comparativement au premier trimestre de 2018, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Progression des affaires, notamment des activités de paiement, de financement et d'assurance de dommages.

 Cette hausse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Baisse des frais attribuable à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.

- **La rémunération et les autres versements inclus dans les frais autres que d'intérêts ont été de 166 M$,** en hausse de 29 M$, ou de 21,2 %, par rapport à la période correspondante en 2018 en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.

Impôts

- **Recouvrement d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 9 M$** en raison principalement du recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur les parts de capital F et G au premier trimestre de 2019.

RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2019, sont fournis aux pages 29 à 41 du rapport de gestion annuel 2018.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'être un leader dans les services financiers au Québec et d'occuper une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres des caisses et les clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019[1]	31 décembre 2018	31 mars 2018
Revenu net d'intérêts	**297 $**	309 $	276 $
Autres revenus d'exploitation[2]	**451**	412	417
Revenus d'exploitation[2]	**748**	721	693
Revenus (pertes) de placement[2]	**18**	(22)	53
Revenu total	**766**	699	746
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**83**	58	89
Frais autres que d'intérêts	**574**	576	521
Impôts sur les excédents	**30**	13	30
Excédents nets de la période avant ristournes aux caisses membres	**79 $**	52 $	106 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**79 $**	52 $	106 $
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens[2]	**31 611 $**	31 071 $	28 224 $
Dépôts moyens[2]	**17 693**	18 702	17 156
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit[2]	**1,06 %**	0,74 %	1,28 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts[2]	**1,24**	1,08	0,72

[1] Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2019 ET DE 2018 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents avant ristournes aux caisses membres de 79 M$,** en baisse de 27 M$, ou de 25,5 %. Cette baisse est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. avait été constaté au premier trimestre de 2018.
 - En contrepartie, croissance des activités de paiement et de financement.

- **Revenus d'exploitation de 748 M$,** en hausse de 55 M$, ou de 7,9 %.
 - Hausse du revenu net d'intérêts de 21 M$ découlant principalement de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,4 G$, ou de 12,0 %, depuis un an, notamment des prêts à la consommation, des produits de cartes de crédit ainsi que des prêts aux moyennes et grandes entreprises.
 - Autres revenus d'exploitation de 451 M$, en hausse de 34 M$, ou de 8,2 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement.
 - Augmentation des revenus provenant des caisses en raison de la croissance des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, notamment celles liées aux services AccèsD.

- **Revenus de placement de 18 M$,** en baisse de 35 M$ provenant principalement du profit lié à la restructuration d'Interac Corp. qui avait été constaté au premier trimestre de 2018.

- **Revenu total de 766 M$,** en hausse de 20 M$, ou de 2,7 %.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 83 M$,** en baisse de 6 M$ ou de 6,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Mise à jour favorable des paramètres de risque.

 Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Hausse des encours.
 - Migration de certains emprunteurs vers des cotes de risque plus élevées.

- **Frais autres que d'intérêts de 574 M$,** en hausse de 53 M$, ou de 10,2 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses, et croissance des activités de financement.
 - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux services AccèsD.
 - En contrepartie, baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle.

La diversité et l'étendue pancanadienne de ses réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces réseaux incluent principalement des :

- employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises;
- conseillers en sécurité financière attitrés aux membres des caisses;
- conseillers en placement et gestionnaires privés;
- agents exclusifs et partenaires indépendants;
- firmes d'actuaires-conseils et représentants en régimes collectifs.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Ce secteur comprend les activités de Qtrade Canada Inc. et de l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC jusqu'au 1er avril 2018, ainsi que les activités de la participation dans Patrimoine Aviso à compter de cette même date tel que mentionné à la section « Incidence des transactions importantes ».

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019[1]	31 décembre 2018	31 mars 2018
Revenu net d'intérêts	**1 $**	1 $	1 $
Primes nettes	**1 197**	1 134	1 143
Autres revenus d'exploitation[2]	**390**	385	422
Revenus d'exploitation[2]	**1 588**	1 520	1 566
Revenus de placement[2]	**1 171**	222	155
Revenu total	**2 759**	1 742	1 721
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**-**	4	-
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 019**	962	841
Frais autres que d'intérêts	**567**	524	623
Impôts sur les excédents	**34**	69	51
Excédents nets de la période	**139 $**	183 $	206 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**139 $**	183 $	206 $
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne	**1 527 $**	973 $	3 490 $
Ventes d'assurance	**202**	91	82
Primes d'assurance collective	**830**	822	830
Primes d'assurance individuelle	**215**	227	212
Primes de rentes	**152**	85	101
Encaissements liés aux fonds distincts	**536**	471	668

[1] Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2019 ET DE 2018 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 139 M$,** en baisse de 67 M$, ou de 32,5 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à 2018.
 - En contrepartie, diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.

- **Revenus d'exploitation de 1 588 M$,** en hausse de 22 M$, ou de 1,4 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des primes de 54 M$, dont 51 M$ provenant des rentes et 3 M$ de l'assurance individuelle.
 - Autres revenus d'exploitation de 390 M$, en baisse de 32 M$, ou de 7,6 %.
 - Baisse des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
 - En contrepartie, revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.

- **Revenus de placement de 1 171 M$,** en hausse de 1 016 M$.
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - En contrepartie, variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations, expliquées principalement par une baisse des taux d'intérêt sur les marchés plus importante que celle enregistrée au trimestre comparatif.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à 2018.

- **Revenu total de 2 759 M$,** en hausse de 1 038 M$, ou de 60,3 %.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 2 019 M$,** en hausse de 1 178 M$. Cette variation est essentiellement attribuable à l'augmentation de 1 183 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.

- **Frais autres que d'intérêts de 567 M$,** en diminution de 56 M$, ou de 9,0 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - La transaction impliquant Qtrade Canada Inc. a entraîné une diminution des charges.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences de l'extérieur du Québec distribuant de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous les bannières Desjardins Assurances et State Farm, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle. Dans le cadre de son plan d'intégration des activités canadiennes de State Farm, le Mouvement Desjardins a amorcé le 1er mai 2018, la transition de la bannière State Farm vers la bannière Desjardins Assurances. Cette transition s'échelonnera jusqu'au 31 décembre 2019.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019	31 décembre 2018	31 mars 2018
Primes nettes	**1 184 $**	1 150 $	1 059 $
Autres revenus (pertes) d'exploitation[1]	**(12)**	(72)	(21)
Revenus d'exploitation[1]	**1 172**	1 078	1 038
Revenus de placement[1]	**135**	109	90
Revenu total	**1 307**	1 187	1 128
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**1 101**	857	815
Frais autres que d'intérêts	**307**	299	277
Impôts sur les excédents	**(20)**	6	10
Excédents (déficit) nets de la période	**(81)$**	25 $	26 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**(78)$**	17 $	17 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**(3)**	8	9
Indicateurs			
Primes brutes souscrites	**1 173 $**	1 206 $	1 016 $
Ratio des sinistres[1]	**86,5 %**	70,8 %	79,5 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours[1]	**89,7**	80,8	83,3
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs[1]	**2,5**	0,1	0,9
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures[1]	**(5,7)**	(10,1)	(4,7)
Ratio des frais[1]	**26,0**	25,5	25,8
Ratio combiné[1]	**112,5**	96,3	105,3

[1] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2019 ET DE 2018 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Déficit net de 81 M$,** comparativement à des excédents nets de 26 M$ pour le trimestre comparatif, attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité de l'année en cours plus importante qu'au trimestre comparatif de 2018, essentiellement en raison de conditions météorologiques difficiles ayant contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres par rapport à la période correspondante en 2018.
 - En contrepartie, hausse des primes nettes.

- **Revenus d'exploitation de 1 172 M$,** en hausse de 134 M$, ou de 12,9 %.

- **Primes nettes de 1 184 M$,** en hausse de 125 M$, ou de 11,8 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne reflétant la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

- **Pertes de 12 M$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation,** en baisse de 9 M$, en raison de l'augmentation moins importante qu'au premier trimestre de 2018 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

- **Revenus de placement de 135 M$,** en hausse de 45 M$. Cette augmentation provient principalement des éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative était survenue au trimestre comparatif de 2018, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au premier trimestre de 2019 alors qu'une hausse avait été constatée au premier trimestre de 2018. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - En contrepartie, gains nets sur disposition d'actions ordinaires moindres que ceux qui avaient été constatés au premier trimestre de 2018, liés au rééquilibrage du portefeuille à la nouvelle cible d'allocation stratégique.

- **Revenu total de 1 307 M$,** en hausse de 179 M$, ou de 15,9 %.

- **Charges de sinistres de 1 101 M$,** en hausse de 286 M$, ou de 35,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Ratio des sinistres de 86,5 % pour la période terminée le 31 mars 2019, alors qu'il était de 79,5 % pour la période correspondante en 2018.
 - Hausse du ratio attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle constatée à la période correspondante en 2018, soit 89,7 % comparativement à 83,3 %, essentiellement en raison de conditions météorologiques difficiles ayant contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres par rapport au trimestre comparatif.
 - Hausse du ratio attribuable à l'incidence des catastrophes et événements majeurs plus importante qu'au trimestre comparatif de 2018, soit 2,5 %, comparativement à 0,9 %. Le premier trimestre de 2019 a été marqué par quatre événements majeurs, alors qu'au trimestre correspondant de 2018, deux événements majeurs avaient été constatés.
 - En contrepartie, mais dans une moindre mesure, évolution favorable plus importante qu'au premier trimestre de 2018 des sinistres des années antérieures, (5,7) %, comparativement à (4,7) %.

- **Frais autres que d'intérêts de 307 M$,** en hausse de 30 M$, ou de 10,8 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance des affaires.
 - Réévaluation à la hausse de la provision liée au programme de rémunération différée des agents de Desjardins en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

La Fédération considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, elle présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents.

Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019[1]	31 décembre 2018	31 mars 2018
Activités de trésorerie	**12 $**	1 $	23 $
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	**(72)**	(62)	5
Autres[2]	**(21)**	29	(7)
Excédents (déficit) nets de la période avant ristournes aux caisses membres	**(81)**	(32)	21
Ristournes aux caisses membres nettes des impôts recouvrés	**-**	51	-
Excédents (déficit) nets de la période	**(81)$**	(83)$	21 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**(81)$**	(83)$	21 $

[1] Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

[2] Incluent les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

COMPARAISON DES PREMIERS TRIMESTRES DE 2019 ET DE 2018 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Déficit net de 81 M$,** comparativement à des excédents nets de 21 M$ pour le premier trimestre de 2018.

- **Activités de trésorerie de 12 M$,** comparativement à une contribution aux excédents de 23 M$ en 2018.
 - Effet défavorable provenant des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères.
 - En contrepartie, augmentation des revenus générés par les activités de négociation en raison de la diminution des taux d'intérêt.

- **Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture en déficit de 72 M$,** comparativement à des excédents de 5 M$ pour la période correspondante de 2018.
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des swaps en 2019, étant donné la baisse des taux d'intérêt au premier trimestre de 2019 comparativement à une hausse à la même période en 2018.

- **Autres activités en déficit de 21 M$,** comparativement à un déficit de 7 M$ en 2018.
 - Autres activités marquées, en 2019 et en 2018, par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices liés principalement à la transformation numérique. Cela permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité. Elles incluent également les contributions provenant du *Fonds de 100 M$,* voué au développement des régions, et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement qui a atténué le déficit.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Fédération.

Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2019	2018				2017		
	T1[1][2]	T4[2]	T3[2]	T2[2]	T1[2]	T4	T3	T2
Revenu net d'intérêts	**365 $**	398 $	382 $	353 $	368 $	357 $	364 $	344 $
Primes nettes	**2 345**	2 246	2 288	2 225	2 164	2 034	2 007	2 099
Autres revenus d'exploitation[3]								
Cotisations	**98**	97	97	99	99	94	93	91
Ententes de services	**186**	193	179	186	184	179	187	194
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**210**	177	172	164	186	182	154	153
Services de courtage et de fonds de placement	**214**	211	216	223	255	245	227	293
Honoraires de gestion et de services de garde	**147**	138	154	144	143	147	123	125
Revenus de change	**14**	29	15	21	27	22	16	21
Autres	**73**	11	52	163	70	(78)	330	47
Revenus d'exploitation[3]	**3 652**	3 500	3 555	3 578	3 496	3 182	3 501	3 367
Revenus (pertes) de placement[3]								
Revenus (pertes) nets de placement	**1 424**	(42)	(213)	299	126	924	(316)	734
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**(167)**	258	76	20	169	s. o.	s. o.	s. o.
	1 257	216	(137)	319	295	924	(316)	734
Revenu total	**4 909**	3 716	3 418	3 897	3 791	4 106	3 185	4 101
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**84**	63	73	63	89	74	72	59
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**3 120**	1 821	1 380	1 727	1 656	2 120	1 000	1 922
Frais autres que d'intérêts	**1 658**	1 598	1 598	1 568	1 628	1 651	1 433	1 605
Impôts sur les excédents	**(9)**	6	68	75	59	80	89	100
Excédents avant ristournes aux caisses membres	**56**	228	299	464	359	181	591	415
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	**-**	51	-	-	-	44	-	-
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	**56 $**	177 $	299 $	464 $	359 $	137 $	591 $	415 $
dont :								
Part revenant au Groupe	**59 $**	169 $	286 $	453 $	350 $	128 $	576 $	401 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**(3)**	8	13	11	9	9	15	14

[1] Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

[2] Les informations présentées pour les trimestres de 2019 et 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1er janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

[3] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats du troisième trimestre de 2017 ont été marqués par la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1er juillet 2017 tandis que les résultats du deuxième trimestre de 2018 ont été marqués par la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC, complétée le 1er avril 2018. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 45 et 46 du rapport de gestion annuel 2018.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan consolidé

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2019[1]		Au 31 décembre 2018	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**2 049 $**	**1,3 %**	2 738 $	1,7 %
Valeurs mobilières	**53 410**	**32,9**	49 666	31,5
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**13 175**	**8,1**	14 086	8,9
Prêts et acceptations nets	**60 859**	**37,5**	61 997	39,3
Actif net des fonds distincts	**14 379**	**8,9**	13 234	8,4
Instruments financiers dérivés	**4 785**	**2,9**	4 376	2,8
Autres actifs	**13 792**	**8,4**	11 463	7,4
Total de l'actif	**162 449 $**	**100,0 %**	157 560 $	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	**57 430 $**	**35,4 %**	58 057 $	36,8 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**12 129**	**7,5**	10 829	6,9
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**13 559**	**8,3**	16 233	10,3
Instruments financiers dérivés	**4 214**	**2,6**	3 332	2,1
Passifs des contrats d'assurance	**30 185**	**18,6**	28 764	18,3
Passif net des fonds distincts	**14 370**	**8,8**	13 212	8,4
Autres passifs	**14 342**	**8,8**	11 202	7,1
Obligations subordonnées	**1 384**	**0,9**	1 378	0,9
Capitaux propres	**14 836**	**9,1**	14 553	9,2
Total du passif et des capitaux propres	**162 449 $**	**100,0 %**	157 560 $	100,0 %

[1] Les informations présentées au 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Actif total

Au 31 mars 2019, l'actif total de la Fédération s'établissait à 162,4 G$, en hausse de 4,9 G$, ou de 3,1 %, depuis le 31 décembre 2018. Cette progression s'explique en partie par l'augmentation de 2,8 G$ des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. De plus, les sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières incluses dans les autres actifs ont augmenté de 1,7 G$.

Trésorerie, dépôts auprès d'institutions financières et valeurs mobilières

Au 31 mars 2019, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération s'établissait à 2,0 G$, en baisse de 689 M$, depuis le 31 décembre 2018. Quant aux valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont augmenté de 2,8 G$, ou de 4,4 %, depuis la fin de l'an dernier, pour atteindre 66,6 G$ à la même date. Cette hausse est attribuable à la progression des activités de marché.

Prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Au 31 mars 2019, l'encours du portefeuille de prêts de la Fédération, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, s'élevait à 60,9 G$, en baisse de 1,1 G$, ou de 1,8 %, depuis le 31 décembre 2018. La diminution des prêts aux entreprises et aux gouvernements, qui composaient respectivement 60,8 % du portefeuille total de la Fédération, est en grande partie responsable de cette baisse.

En effet, l'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, qui atteignaient un volume de 37,3 G$ au 31 mars 2019, ont diminué de 851 M$, ou de 2,2 % depuis le 31 décembre 2018 en raison principalement de la baisse des prêts aux caisses membres, alors que les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, qui totalisait 19,5 G$ à la même date, ont diminué de 235 M$, ou de 1,2 %, durant la même période. Dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, leur encours se chiffrait à 4,6 G$ au 31 mars 2019, en baisse de 46 M$, ou de 1,0 %, depuis le 31 décembre 2018.

Prêts et acceptations

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2019		Au 31 décembre 2018	
Hypothécaires résidentiels	**4 580 $**	**7,5 %**	4 626 $	7,4 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**19 475**	**31,7**	19 710	31,5
Aux entreprises et aux gouvernements	**37 301**	**60,8**	38 152	61,1
	61 356	**100,0 %**	62 488	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	**(497)**		(491)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	**60 859 $**		61 997 $	
Prêts garantis ou assurés[1]	**5 237 $**		5 343 $	

[1] Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Qualité du crédit

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés dans la section « Gestion des risques » aux pages 31 et 32.

Dépôts

Au 31 mars 2019, l'encours des dépôts de la Fédération atteignait 57,4 G$, en légère baisse de 0,6 G$, ou de 1,1 %, depuis le 31 décembre 2018. Les dépôts en provenance des particuliers ont diminué de 470 M$, ou de 11,4 %, depuis le 31 décembre 2018, pour totaliser 3,6 G$ au terme de ce trimestre. Enfin, l'encours des dépôts des institutions de dépôts ont, pour leur part, baissé de 169 M$, ou de 2,1 %, depuis le 31 décembre 2018, pour se chiffrer à 7,8 G$ au 31 mars 2019.

Dépôts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2019		Au 31 décembre 2018	
Particuliers	**3 635 $**	**6,3 %**	4 105 $	7,1 %
Entreprises et gouvernements	**46 010**	**80,1**	45 998	79,2
Institutions de dépôts	**7 785**	**13,6**	7 954	13,7
Total des dépôts	**57 430 $**	**100,0 %**	58 057 $	100,0 %

Les dépôts des entreprises et gouvernements, qui constituaient 80,1 % de son portefeuille total de dépôts, ont crû de 12 M$, depuis la fin de l'an dernier, pour totaliser 46,0 G$ au terme de ce trimestre.

Passifs des contrats d'assurance

Au 31 mars 2019, les passifs des contrats d'assurance de la Fédération s'élevaient à 30,2 G$, en hausse de 1,4 G$, ou de 4,9 %, depuis le 31 décembre 2018.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur ces passifs de la Fédération.

Capitaux propres

Au 31 mars 2019, les capitaux propres s'élevaient à 14,8 G$, une hausse de 283 M$, ou de 1,9 %, depuis le 31 décembre 2018. Les excédents nets des trois premiers mois de 2019 après ristournes aux caisses membres totalisant 56 M$ et l'émission de parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 46 M$, ont été une source de cette croissance.

La note complémentaire 21 « Capital social » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement, dont la Fédération, se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins, dont la Fédération, dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3 %.

Les fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des filiales de la Fédération. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. La Fédération surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* (TCM) émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la Ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. Par ailleurs, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération aux pages 50 et 51. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement, notamment la ligne directrice sur la TLAC.

Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire, qui supervise le CBCB, a approuvé le 7 décembre 2017 les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques (APR) et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renfonçant la solidité et la sensibilité des approches standards du risque de crédit, du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) et du risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les modèles internes, d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres dans le cadre de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes, et d'autre part en révoquant l'usage des approches fondées sur les modèles internes pour le risque du dispositif d'AEC et le risque opérationnel;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil de Bâle I existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondé sur les approches standards révisées de Bâle III.

Le CBCB prévoit la mise en œuvre de ces réformes pour le 1er janvier 2022 et des dispositions transitoires pour l'application du plancher selon l'approche standard révisée de Bâle III.

Le 16 juillet 2018, le BSIF a publié un document de travail sur le calendrier proposé de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada. Le document fait également mention du point de vue du BSIF concernant certains changements proposés. L'AMF ne s'est pas encore prononcée sur l'échéancier d'adoption des nouvelles réformes.

Le 14 janvier 2019, le CBCB a publié la version définitive de la norme *Minimum capital requirements for market risk*, qui couvre les questions liées à la mise en oeuvre de la norme relative au risque de marché publiée en janvier 2016 et qui tient compte des commentaires reçus lors de la consultation réalisée en 2018. Le CBCB a reporté la date de sa mise en oeuvre au 1er janvier 2022.

Respect des exigences

Au 31 mars 2019, les ratios de fonds propres, calculés selon les exigences de Bâle III pour la catégorie 1A, la catégorie 1 et le total des fonds propres étaient tous de 16,3 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,9 %.

La Fédération et ses filiales qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 mars 2019.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres de la Fédération, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres, l'évolution des fonds propres au cours de la période ainsi que les actifs pondérés en fonction des risques.

Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A[1]	Catégorie 1B[1]	
Éléments admissibles	• Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital	• Participations ne donnant pas le contrôle[2]	• Provisions générales • Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	• Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions • Participations croisées		
Déductions	• Principalement des participations significatives dans des entités financières[3]		• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

[1] Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent pour une coopérative financière régie par l'AMF des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.
[2] Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.
[3] Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires et ratios de fonds propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération	**4 812 $**	4 767 $
Autres parts de capital	**4 012**	4 012
Réserves	**562**	271
Excédents non répartis	**4 432**	4 754
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**248**	(1)
Déductions[1][2]	**(3 485)**	(3 906)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	**10 581**	9 897
Total des fonds propres de la catégorie 1	**10 581**	9 897
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	**672**	844
Provisions générales	**273**	271
Déductions[1]	**(945)**	(1 115)
Total des fonds propres de la catégorie 2	**-**	-
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	**10 581 $**	9 897 $
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A[3]	**16,3 %**	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1[3]	**16,3**	15,7
Total des fonds propres[3]	**16,3**	15,7
Levier[4]	**7,9**	7,4
Exposition du ratio de levier	**134 539 $**	134 198 $

(1) Conformément à la ligne directrice, lorsqu'une entité est tenue de faire une déduction à une composante donnée de fonds propres sans en être suffisamment dotée, la différence est déduite de l'élément de qualité immédiatement supérieur. Si les fonds propres de la catégorie 2 sont insuffisants pour absorber une déduction, la portion non déduite le sera dans la catégorie 1B, puis 1A s'il y a lieu.

(2) Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (500 M$, 499 M$ en 2018), dont les participations croisées (13 M$, 14 M$ en 2018), des participations significatives (2 439 M$, 2 858 M$ en 2018) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (546 M$, 549 M$ en 2018).

(3) Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

(4) Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1er janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1er janvier 2013. Les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le Mouvement Desjardins n'a émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur l'application de cette réglementation.

Le 21 décembre 2018, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin d'émettre, au cours des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 125 M$. Cette nouvelle émission a débuté le 15 janvier 2019. Au cours du premier trimestre de 2019, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 46 M$.

Au 31 mars 2019, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 63 points de base par rapport au 31 décembre 2018. L'augmentation du ratio découle de l'entrée en vigueur du nouveau plancher de fonds propres au cours du premier trimestre 2019 compensée en partie par l'impact défavorable du passage à IFRS 16 au 1er janvier 2019.

Évolution des fonds propres réglementaires

Pour la période de trois mois terminée le

(en millions de dollars)	31 mars 2019
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	**9 897 $**
Croissance des réserves et des excédents non répartis[1]	**(31)**
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**249**
Parts de capital de la Fédération	**45**
Déductions	**421**
Solde à la fin de la période	**10 581**
Total des fonds propres de la catégorie 1	**10 581**
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	**-**
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	**(172)**
Provisions générales	**2**
Déductions	**170**
Solde à la fin de la période	**-**
Total des fonds propres	**10 581 $**

[1] Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

La Fédération calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Elle utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit, elles sont évaluées selon l'approche standard. Le 19 juin 2017, la Fédération a reçu l'autorisation de l'AMF quant à l'utilisation de l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel, et ce à compter du 30 juin 2017. Le 29 juin 2018, la Fédération a reçu l'agrément de l'AMF quant à l'utilisation des modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation tout en continuant d'utiliser l'approche standard pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire, et ce depuis le 30 septembre 2018.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques se chiffraient à 64,9 G$ au 31 mars 2019. De ce montant, 51,3 G$ sont attribuables au risque de crédit, 5,0 G$ au risque de marché et 8,6 G$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2018, les actifs pondérés étaient de 63,1 G$.

Actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars et en pourcentage)	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 mars 2019				Total au 31 décembre 2018
	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital [2]	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	**- $**	**- $**	**5 949 $**	**- $**	**5 949 $**	**- $**	**- $**	**- %**	- $
Institutions financières	**-**	**-**	**40 543**	**8 166**	**40 543**	**8 166**	**653**	**20,1**	8 210
Entreprises	**-**	**-**	**16 200**	**15 877**	**16 200**	**15 877**	**1 270**	**98,0**	15 846
Titrisations	**-**	**-**	**5**	**61**	**5**	**61**	**5**	**1 250,0**	63
Actions	**-**	**-**	**242**	**344**	**242**	**344**	**28**	**142,1**	334
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	**-**	**-**	**2 214**	**1 706**	**2 214**	**1 706**	**136**	**77,1**	1 686
Prêts hypothécaires	**2 176**	**288**	**423**	**148**	**2 599**	**436**	**35**	**16,8**	433
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	**7 030**	**3 870**	**1 062**	**797**	**8 092**	**4 667**	**373**	**57,7**	4 595
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	**31 466**	**9 257**	**-**	**-**	**31 466**	**9 257**	**741**	**29,4**	9 156
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	**40 672**	**13 415**	**66 638**	**27 099**	**107 310**	**40 514**	**3 241**	**37,8**	40 323
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	**-**	**-**	**82**	**-**	**82**	**-**	**-**	**-**	-
Institutions financières	**-**	**-**	**2 690**	**538**	**2 690**	**538**	**43**	**20,0**	554
Entreprises	**-**	**-**	**16**	**14**	**16**	**14**	**1**	**87,5**	12
Portefeuille de négociation	**-**	**-**	**1 484**	**681**	**1 484**	**681**	**54**	**45,9**	543
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 587**	**127**	**-**	1 459
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	**-**	**-**	**-**	**-**	**173**	**10**	**1**	**-**	14
Sous-total du risque de contrepartie	**-**	**-**	**4 272**	**1 233**	**4 445**	**2 830**	**226**	**63,7**	2 582
Autres actifs[3]	**-**	**-**	**-**	**-**	**16 821**	**7 182**	**575**	**42,7**	5 722
Facteur scalaire[4]	**-**	**805**	**-**	**-**	**-**	**805**	**64**	**-**	794
Total du risque de crédit	**40 672**	**14 220**	**70 910**	**28 332**	**128 576**	**51 331**	**4 106**	**39,9**	49 421
Risque de marché									
Valeur à risque (VaR)	**-**	**640**	**-**	**-**	**-**	**640**	**51**	**-**	575
VAR en situation de crise	**-**	**2 258**	**-**	**-**	**-**	**2 258**	**181**	**-**	2 335
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)[5]	**-**	**1 468**	**-**	**-**	**-**	**1 468**	**117**	**-**	1 732
Autres[6]	**-**	**-**	**-**	**580**	**-**	**580**	**46**	**-**	754
Total du risque de marché[7]	**-**	**4 366**	**-**	**580**	**-**	**4 946**	**395**	**-**	5 396
Risque opérationnel[8]	**-**	**-**	**-**	**8 589**	**-**	**8 589**	**688**	**-**	8 581
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher de fonds propres	**40 672**	**18 586**	**70 910**	**37 501**	**128 576**	**64 866**	**5 189**	**-**	63 398
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'AEC[9]									
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**64 867**	**5 189**	**-**	63 106
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**64 867**	**5 189**	**-**	63 150
APR pour le total des fonds propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**64 867**	**5 189**	**-**	63 193
Total des actifs pondérés en fonction des risques	**40 672 $**	**18 586 $**	**70 910 $**	**37 501 $**	**128 576 $**	**64 867 $**	**5 189 $**	**- %**	63 106 $

[1] Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

[2] L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

[3] Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

[4] Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

[5] Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

[6] Représente les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires. Il est à noter que depuis le troisième trimestre de 2018, c'est l'approche des modèles internes qui est appliquée pour l'ensemble des portefeuilles de négociation à la suite de l'obtention de l'agrément de l'AMF. Avant cette période, c'est l'approche standard qui était utilisée pour l'ensemble des exigences en risque de marché.

[7] Depuis le troisième trimestre de 2018, des modèles internes sont utilisés pour calculer le risque de marché sur les portefeuilles de négociation en remplacement de l'approche standard utilisée auparavant. L'approche standard a été utilisée pour les périodes précédentes.

[8] Depuis le deuxième trimestre de 2017, l'approche standard est utilisée pour évaluer le risque opérationnel. L'approche indicateur de base a été utilisée pour les périodes précédentes.

[9] Afin de tenir compte de la charge d'AEC, des facteurs scalaires sont appliqués depuis le 1er janvier 2014 au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio des fonds propres total. Ces facteurs scalaires étaient de 80 %, 83 % et 86 % respectivement en 2018. Pour l'exercice 2019, conformément aux directives de l'AMF, le facteur appliqué est de 100 % pour chacun des ratios divulgués.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération.

Les notes complémentaires 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés annuels de la Fédération contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit, les garanties et les actifs affectés et reçus en garantie, tandis que la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

Biens sous gestion et sous administration

Au 31 mars 2019, la Fédération administrait, pour le compte des membres des caisses et des clients, des biens d'une valeur de 405,3 G$, soit une hausse de 31,7 G$, ou de 8,5 %. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 70,7 G$ au 31 mars 2019, ce qui représente une hausse de 4,4 G$, ou de 6,6 %, depuis le 31 décembre 2018.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'activité et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec la stratégie organisationnelle et l'appétit pour le risque qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

La Fédération est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque lié aux régimes de retraite, au risque environnemental ou social ainsi qu'au risque lié à l'environnement juridique et réglementaire.

La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des trois premiers mois de l'exercice 2019, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels la Fédération est exposée (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social ainsi que le risque lié à l'environnement juridique et réglementaire) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 60 à 90 du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents ainsi que les autres facteurs de risque n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 56 à 59 du rapport de gestion annuel 2018 de la Fédération.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, y compris par ses prêts aux caisses membres. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

Qualité du portefeuille de prêts

Au 31 mars 2019, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires, le montant de la provision pour pertes de crédit se chiffrait à 497 M$, en hausse de 6 M$ par rapport au 31 décembre 2018. Cette hausse est expliquée principalement par la croissance des encours, ainsi que par une combinaison de la révision des scénarios économiques et d'une migration de certains emprunteurs vers des cotes de risque plus élevées augmentant la provision collective des prêts inclus dans l'étape 2 du modèle de dépréciation. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond dorénavant aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,64 % au terme du premier trimestre de 2019, contrairement à 0,56 % au 31 décembre 2018. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 127 M$ au 31 mars 2019, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 32,2 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés

Au 31 mars 2019

(en millions de dollars)	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	**31 $**	**1 $**	**1 $**	**11 $**	**44 $**
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**603**	**121**	**56**	**-**	**780**
Aux entreprises et aux gouvernements	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**
	635 $	**122 $**	**57 $**	**11 $**	**825 $**

Au 31 décembre 2018

(en millions de dollars)	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	43 $	3 $	- $	11 $	57 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	679	126	57	-	862
Aux entreprises et aux gouvernements	2	-	-	-	2
	724 $	129 $	57 $	11 $	921 $

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2019					Au 31 décembre 2018	
	Valeur comptable brute			Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts					
Hypothécaires résidentiels	**4 580 $**	**11 $**	**0,24 %**	**5 $**	**6 $**	10 $	5 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**19 475**	**226**	**1,16**	**114**	**112**	200	90
Aux entreprises et aux gouvernements	**37 301**	**157**	**0,42**	**8**	**149**	138	132
Total des prêts	**61 356 $**	**394 $**	**0,64 %**	**127 $**	**267 $**	348 $	227 $

Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2019	31 décembre 2018	31 mars 2018
Prêts dépréciés bruts au début de la période selon l'IAS 39	**s. o.**	s. o.	84 $
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1er janvier 2018	**s. o.**	s. o.	125
Prêts dépréciés bruts au début de la dernière période selon l'IFRS 9	**348 $**	222 $	209
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	**484**	295	115
Retours à un état non déprécié	**(359)**	(80)	(33)
Radiations et recouvrements	**(75)**	(78)	(68)
Autres variations	**(4)**	(11)	(14)
Prêts dépréciés bruts à la fin de la période	**394 $**	348 $	209 $

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaires (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

Mesure du risque de marché pour le portefeuille de négociation

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le 31 mars 2019				Pour les trimestres terminés le 31 décembre 2018		31 mars 2018	
	Au 31 mars 2019	**Moyenne**	**Haut**	**Bas**	Au 31 décembre 2018	Moyenne	Au 31 mars 2018	Moyenne
Actions	**1,1 $**	**1,1 $**	**1,7 $**	**0,9 $**	1,0 $	0,4 $	0,4 $	0,4 $
Change	**2,0**	**1,3**	**2,0**	**0,6**	0,5	0,6	0,4	0,4
Taux d'intérêt	**3,7**	**3,5**	**5,7**	**1,6**	2,4	3,9	4,6	3,4
Risque spécifique de taux d'intérêt[1]	**4,8**	**5,6**	**6,8**	**4,6**	5,9	7,7	8,4	6,3
Effet de diversification[2]	**(7,7)**	**(7,7)**	**s. o.[3]**	**s. o.[3]**	(6,9)	(8,5)	(9,1)	(7,0)
VaR globale	**3,9 $**	**3,8 $**	**5,9 $**	**2,1 $**	2,9 $	4,1 $	4,7 $	3,5 $
VaR globale en période de tension	**17,4 $**	**15,8 $**	**20,8 $**	**12,2 $**	16,0 $	16,3 $	22,5 $	14,2 $
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	**36,8 $**	**66,2 $**	**78,4 $**	**36,8 $**	75,2 $	77,3 $	76,3 $	72,4 $

(1) Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

(2) Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(3) Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 3,8 M$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2019, relativement stable par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2018. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 15,8 M$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2019, stable également par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2018. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 66,2 M$, en baisse de 11,1 M$ par rapport à celle du trimestre précédent.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

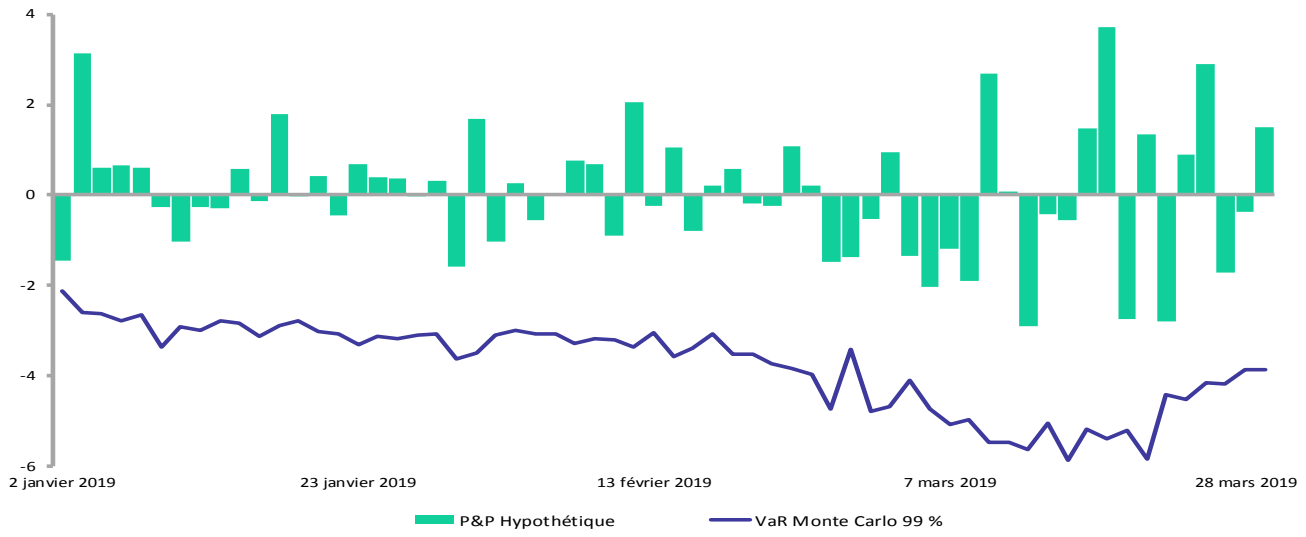
Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du premier trimestre de 2019, aucun dépassement de P&P réel et hypothétique par rapport à la VaR n'a été observé au niveau du Mouvement. Compte tenu du nombre faible de dépassements survenus au cours de la dernière année, la performance du modèle de la VaR est jugée adéquate.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation
(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :
- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)[1]

(en millions de dollars)	**Au 31 mars 2019**		Au 31 décembre 2018		Au 31 mars 2018	
	Revenu net d'intérêts[2]	**Valeur économique des capitaux propres[3]**	Revenu net d'intérêts[2]	Valeur économique des capitaux propres[3]	Revenu net d'intérêts[2]	Valeur économique des capitaux propres[3]
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	**(23)$**	**46 $**	(21)$	51 $	(20)$	96 $
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base[4]	**24**	**(46)**	19	(54)	18	(98)

[1] La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 247 M$ avant impôts au 31 mars 2019 et de respectivement 215 M$ et 233 M$ au 31 décembre 2018 et au 31 mars 2018. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 248 M$ avant impôts au 31 mars 2019 et de respectivement 222 M$ et 211 M$ au 31 décembre 2018 et au 31 mars 2018.
[2] Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.
[3] Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.
[4] Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

Gestion du risque de change

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que l'adoption des exigences réglementaires liées au ratio NSFR a été reportée au 1er janvier 2020. Le Mouvement entend respecter ce ratio lors de son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 122,5 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2019 comparativement à un ratio de 122,1 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 57,4 G$ au 31 mars 2019, en baisse de 0,6 G$ depuis le 31 décembre 2018. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan ».

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des trois premiers mois de 2019, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement
Au 31 mars 2019

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	**10 milliards de dollars**
Obligations sécurisées (multidevises)	**10 milliards de dollars**
Billets à court terme (européens)	**3 milliards d'euros**
Billets à court terme (américains)	**15 milliards de dollars américains**
Billets à moyen terme (multidevises)	**7 milliards d'euros**

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2019								Au 31 décembre 2018
	Moins de 1 mois	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 6 mois**	**De 6 à 12 mois**	**Total – Moins de 1 an**	**De 1 à 2 ans**	**Plus de 2 ans**	**Total**	Total
Billets à escompte au porteur	**1 683 $**	**606 $**	**22 $**	**4 $**	**2 315 $**	**- $**	**- $**	**2 315 $**	2 798 $
Papier commercial	**6 441**	**2 632**	**2 279**	**1 848**	**13 200**	**-**	**-**	**13 200**	13 174
Billets à moyen terme	**-**	**-**	**986**	**2 990**	**3 976**	**2 402**	**4 141**	**10 519**	10 657
Titrisation de créances hypothécaires	**-**	**511**	**277**	**753**	**1 541**	**1 181**	**7 376**	**10 098**	9 820
Obligations sécurisées	**-**	**-**	**-**	**1 498**	**1 498**	**1 497**	**2 241**	**5 236**	5 859
Obligations subordonnées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**885**	**499**	**1 384**	1 378
Total	**8 124 $**	**3 749 $**	**3 564 $**	**7 093 $**	**22 530 $**	**5 965 $**	**14 257 $**	**42 752 $**	43 686 $
dont :									
Garantis	**- $**	**511 $**	**277 $**	**2 251 $**	**3 039 $**	**3 563 $**	**10 116 $**	**16 718 $**	17 057 $
Non garantis	**8 124**	**3 238**	**3 287**	**4 842**	**19 491**	**2 402**	**4 141**	**26 034**	26 629

L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a diminué de 934 M$ par rapport au 31 décembre 2018. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des obligations sécurisées et des billets à escompte au porteur.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2019		Au 31 décembre 2018	
Dollars canadiens	**19 444 $**	**45,5 %**	19 637 $	45,0 %
Dollars américains	**14 745**	**34,5**	13 824	31,6
Autres	**8 563**	**20,0**	10 225	23,4
	42 752 $	**100,0 %**	43 686 $	100,0 %

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 598 M$ au cours des trois premiers mois de 2019. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période à une émission d'un montant de 750 M d'euros par l'entremise de son programme d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 25,9 G$ au 31 mars 2019, comparativement à 26,3 G$ au 31 décembre 2018. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G$ au 31 mars 2019, soit le même montant qu'au 31 décembre 2018. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, la Fédération a émis, au cours des trois premiers mois de 2019, des parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 46 M$.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

Au cours du premier trimestre de 2019, les cotes de crédit des titres émis attribuées par les agences de notation Standard & Poor's (S&P), DBRS, Moody's et Fitch aux titres de premier rang du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées et ont été confirmées.

À la suite de la publication par l'AMF, le 20 mars 2019, de ses règlements mettant en œuvre le régime de recapitalisation interne qui s'applique à certains créanciers et porteurs de titres du Mouvement Desjardins, les agences de notation ont attribué des cotes de crédit provisoires aux titres de créance de premier rang assujettis au régime de recapitalisation interne. Moody's, S&P, Fitch et DBRS ont attribué des cotes de crédit provisoires de A2, A-, AA- et AA (faible) respectivement. Également en lien avec ces changements réglementaires, l'agence de notation DBRS a relevé la perspective attribuée aux titres du Mouvement Desjardins de négative à stable. S&P et Fitch ont conservé leurs perspectives à stables tandis que Moody's a maintenu sa perspective négative. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Évolution du contexte réglementaire » qui présente des renseignements supplémentaires sur le régime de recapitalisation interne.

Cotes de crédit des titres émis

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	**R-1 (élevé)**	**A-1**	**P-1**	**F1+**
Moyen et long termes de premier rang existante[1]	**AA**	**A+**	**Aa2**	**AA-**
Moyen et long termes de premier rang[2]	**AA (faible)**	**A-**	**A2**	**AA-**
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	**A (élevé)**	**A**	**A2**	**A+**

(1) Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019 ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.
(2) Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019, laquelle peut être convertie aux termes du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan consolidé et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par la Fédération pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que la Fédération pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan
Au 31 mars 2019[1]

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 654 $	435 $	11 $	- $	- $	- $	- $	- $	(51) $	2 049 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	145	557	918	1 053	1 699	3 369	9 389	17 955	4 661	39 746
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]	1 867	1 244	398	122	67	1 550	3 874	2 838	43	12 003
Titres au coût amorti	826	528	225	8	38	1	6	29	-	1 661
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	12 681	340	122	-	32	-	-	-	-	13 175
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[3]	26	80	93	265	97	586	2 149	1 270	14	4 580
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[3]	28	81	138	195	250	1 080	5 238	5 229	7 236	19 475
Aux entreprises et aux gouvernements[3]	7 459	2 008	1 220	1 427	1 313	6 008	11 025	1 905	4 793	37 158
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(497)	(497)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	14 379	14 379
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	122	6	15	-	-	-	-	-	-	143
Primes à recevoir	188	68	14	3	-	-	-	-	2 061	2 334
Instruments financiers dérivés	205	141	176	246	168	985	2 475	379	10	4 785
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 162	1	-	-	-	-	-	-	28	3 191
Actifs de réassurance	33	65	73	67	58	191	354	1 026	99	1 966
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	309	309
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	942	942
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	806	806
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	382	382
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	923	923
Autres actifs	439	114	88	7	7	17	47	9	2 090	2 818
Total de l'actif	28 835 $	5 668 $	3 491 $	3 393 $	3 729 $	13 787 $	34 557 $	30 640 $	38 349 $	162 449 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 42.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)
Au 31 mars 2019[1]

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[4]	18 $	53 $	27 $	40 $	40 $	95 $	171 $	7 $	3 184 $	3 635 $
Entreprises et gouvernements[4]	8 512	3 799	3 576	3 790	3 341	5 117	11 422	2 429	4 024	46 010
Institutions de dépôts[4]	557	179	138	232	145	677	1 898	31	3 928	7 785
Acceptations	121	6	16	-	-	-	-	-	-	143
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[5]	158	77	220	10	2	2 609	3 527	5 521	5	12 129
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 835	724	-	-	-	-	-	-	-	13 559
Instruments financiers dérivés	191	96	117	188	128	805	2 451	229	9	4 214
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 536	2	-	-	-	-	-	-	2 600	7 138
Obligations locatives	3	3	5	5	5	21	63	207	43	355
Passifs des contrats d'assurance	427	768	971	868	836	1 965	4 413	17 469	2 468	30 185
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	14 370	14 370
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 697	1 697
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	231	231
Autres passifs	2 496	166	37	24	129	83	81	79	1 683	4 778
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	884	-	500	-	1 384
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	14 836	14 836
Total du passif et des capitaux propres	29 854 $	5 873 $	5 107 $	5 157 $	4 626 $	12 256 $	24 026 $	26 472 $	49 078 $	162 449 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[6]	3 567 $	646 $	360 $	813 $	437 $	2 403 $	8 245 $	594 $	92 502 $	109 567 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	2 455	2 455
Lettres de crédit documentaire	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Garanties et lettres de crédit de soutien	29	95	190	376	89	14	17	71	4	885
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	247	-	-	247

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 42.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)
Au 31 décembre 2018

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	2 435 $	308 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(5) $	2 738 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	167	718	1 409	977	1 470	2 947	8 471	16 332	4 423	36 914
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]	1 594	767	755	255	293	1 261	3 607	2 556	43	11 131
Titres au coût amorti	1 124	172	196	89	2	1	5	32	-	1 621
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 728	311	47	-	-	-	-	-	-	14 086
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[3]	46	19	102	110	274	547	2 210	1 306	12	4 626
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[3]	52	65	165	189	279	1 061	5 229	5 298	7 372	19 710
Aux entreprises et aux gouvernements[3]	7 148	1 962	1 704	1 243	1 406	5 626	10 527	1 798	6 578	37 992
Provision pour pertes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	(491)	(491)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 234	13 234
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	124	36	-	-	-	-	-	-	-	160
Primes à recevoir	178	64	13	3	-	-	-	-	2 120	2 378
Instruments financiers dérivés	235	391	191	359	215	919	1 843	213	10	4 376
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 455	1	-	-	-	-	-	-	31	1 487
Actifs de réassurance	38	76	77	70	68	198	390	1 041	-	1 958
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	943	943
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	811	811
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	389	389
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	896	896
Autres actifs	297	95	75	3	12	9	26	5	1 958	2 480
Total de l'actif	28 621 $	4 985 $	4 734 $	3 298 $	4 019 $	12 569 $	32 308 $	28 581 $	38 445 $	157 560 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 42.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)
Au 31 décembre 2018

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[4]	659 $	101 $	33 $	28 $	42 $	90 $	142 $	3 $	3 007 $	4 105 $
Entreprises et gouvernements[4]	7 926	5 480	2 142	3 575	3 872	7 396	10 200	2 129	3 278	45 998
Institutions de dépôts[4]	149	151	377	105	169	691	1 852	13	4 447	7 954
Acceptations	124	36	-	-	-	-	-	-	-	160
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[5]	19	490	136	38	1	780	4 316	5 049	-	10 829
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	16 233	-	-	-	-	-	-	-	-	16 233
Instruments financiers dérivés	128	148	163	119	156	656	1 704	248	10	3 332
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 078	4	-	-	-	-	-	-	2 023	4 105
Passifs des contrats d'assurance	430	783	929	847	800	1 853	4 286	16 289	2 547	28 764
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 212	13 212
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 578	1 578
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	254	254
Autres passifs	2 298	407	288	30	15	95	102	42	1 828	5 105
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	879	-	499	-	1 378
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	14 553	14 553
Total du passif et des capitaux propres	30 044 $	7 600 $	4 068 $	4 742 $	5 055 $	12 440 $	22 602 $	24 272 $	46 737 $	157 560 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[6]	3 792 $	138 $	687 $	571 $	1 052 $	2 469 $	7 778 $	496 $	90 432 $	107 415 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	2 474	2 474
Engagements en vertu de contrats de location	4	7	11	11	10	38	94	167	-	342
Lettres de crédit documentaire	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Garanties et lettres de crédit de soutien	18	79	78	191	374	12	16	75	4	847
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	537	-	-	537

(1) Les informations présentées au 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.
(2) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(3) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(4) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.
(5) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.
(6) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Fédération.

INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

Titres adossés

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2019		Au 31 décembre 2018	
	Montants nominaux	**Juste valeur**	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires[1]	**136 $**	**139 $**	138 $	140 $

(1) Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » du bilan consolidé.

Structures de financement à levier et prêts à risque

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Structures de financement à levier[1]	**76 $**	81 $
Prêts à risque de la catégorie Alt-A[2]	**18**	18
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles[3]	**2**	2

(1) Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.
(2) Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.
(3) Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période intermédiaire terminée le 31 mars 2019, la Fédération n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée à la page 91 du rapport de gestion annuel 2018.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché. La Fédération effectue des transactions avec d'autres entités du Mouvement Desjardins, qui sont principalement des caisses.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2018.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, aux pages 114 à 136 du rapport annuel 2018, à l'exception des modifications résultant de l'adoption, au 1er janvier 2019, de l'IFRS 16, *Contrats de location,* décrite à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 92 à 98 du rapport de gestion annuel 2018 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine.

Aucun changement significatif n'a été apporté à ces jugements, à ces estimations, à ces hypothèses et à ces méthodes comptables au cours des trois premiers mois de 2019.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur pour la Fédération, sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, aux pages 143 et 144 du rapport annuel 2018. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019.

Table des matières

États financiers consolidés	• Bilan consolidé	46
	• État consolidé du résultat	47
	• État consolidé du résultat global	48
	• État consolidé des variations des capitaux propres	49
	• Tableau consolidé des flux de trésorerie	50

Notes complémentaires aux états financiers consolidés	• Note 1 – Informations relatives à la Fédération des caisses Desjardins du Québec	51
	• Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables	51
	• Note 3 – Valeur comptable des instruments financiers	53
	• Note 4 – Juste valeur des instruments financiers	55
	• Note 5 – Prêts et provision pour pertes de crédit	61
	• Note 6 – Intérêts détenus dans d'autres entités	66
	• Note 7 – Dépôts	66
	• Note 8 – Capital social	66
	• Note 9 – Cumul des autres éléments du résultat global	67
	• Note 10 – Gestion du capital	68
	• Note 11 – Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement	69
	• Note 12 – Information sectorielle	70

Bilan consolidé

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 mars 2019[1]	Au 31 décembre 2018
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		**2 049 $**	2 738 $
Valeurs mobilières			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		**39 746**	36 914
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		**12 003**	11 131
Titres au coût amorti		**1 661**	1 621
		53 410	49 666
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		**13 175**	14 086
Prêts	5		
Hypothécaires résidentiels		**4 580**	4 626
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		**19 475**	19 710
Aux entreprises et aux gouvernements		**37 158**	37 992
		61 213	62 328
Provision pour pertes de crédit	5	**(497)**	(491)
		60 716	61 837
Actif net des fonds distincts		**14 379**	13 234
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		**143**	160
Primes à recevoir		**2 334**	2 378
Instruments financiers dérivés		**4 785**	4 376
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		**3 191**	1 487
Actifs de réassurance		**1 966**	1 958
Actifs au titre de droits d'utilisation		**309**	s. o.
Immeubles de placement		**942**	943
Immobilisations corporelles		**806**	811
Goodwill		**121**	121
Immobilisations incorporelles		**382**	389
Actifs d'impôt différé		**923**	896
Autres		**2 818**	2 480
		18 720	15 999
TOTAL DE L'ACTIF		**162 449 $**	157 560 $
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	7		
Particuliers		**3 635 $**	4 105 $
Entreprises et gouvernements		**46 010**	45 998
Institutions de dépôts		**7 785**	7 954
		57 430	58 057
Autres passifs			
Acceptations		**143**	160
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		**12 129**	10 829
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		**13 559**	16 233
Instruments financiers dérivés		**4 214**	3 332
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		**7 138**	4 105
Obligations locatives		**355**	s. o.
Passifs des contrats d'assurance		**30 185**	28 764
Passif net des fonds distincts		**14 370**	13 212
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		**1 697**	1 578
Passifs d'impôt différé		**231**	254
Autres		**4 778**	5 105
		88 799	83 572
Obligations subordonnées		**1 384**	1 378
TOTAL DU PASSIF		**147 613**	143 007
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	**8 825**	8 779
Excédents non répartis		**4 443**	4 764
Cumul des autres éléments du résultat global	9	**258**	(9)
Réserves		**562**	271
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		**14 088**	13 805
Participations ne donnant pas le contrôle		**748**	748
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**14 836**	14 553
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**162 449 $**	157 560 $

[1] Les informations présentées au 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée le 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président du conseil

Serge Rousseau
Vice-président du conseil

État consolidé du résultat

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2019[1]	2018
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		**711 $**	586 $
Valeurs mobilières		**60**	56
		771	642
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		**356**	251
Obligations subordonnées		**18**	18
Autres		**32**	5
		406	274
REVENU NET D'INTÉRÊTS	11	**365**	368
PRIMES NETTES		**2 345**	2 164
AUTRES REVENUS			
Cotisations		**98**	99
Ententes de services		**186**	184
Commissions sur prêts et cartes de crédit		**210**	186
Services de courtage et de fonds de placement		**214**	255
Honoraires de gestion et de services de garde		**147**	143
Revenus nets de placement	11	**1 424**	126
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurances		**(167)**	169
Revenus de change		**14**	27
Autres		**73**	70
		2 199	1 259
REVENU TOTAL		**4 909**	3 791
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	5	**84**	89
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE		**3 120**	1 656
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Rémunération et autres versements		**166**	137
Salaires et avantages sociaux		**586**	579
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		**131**	116
Ententes de services et impartition		**85**	80
Communications		**55**	55
Autres		**635**	661
		1 658	1 628
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		**47**	418
Impôts sur les excédents		**(9)**	59
EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES		**56 $**	359 $
dont :			
Part revenant au Groupe		**59 $**	350 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		**(3)**	9

[1] Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location,* adoptée le 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État consolidé du résultat global

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2019	2018
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	**56 $**	359 $
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**(87)**	47
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**(1)**	-
	(88)	47
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Variation nette des gains et pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	**128**	(26)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat	**(2)**	4
	126	(22)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains (pertes) nets non réalisés	**139**	(40)
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	**(6)**	(95)
	133	(135)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**17**	(3)
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**-**	(1)
	17	(4)
	276	(161)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	**188**	(114)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	**244 $**	245 $
dont :		
Part revenant au Groupe	**240 $**	244 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**4**	1

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Impôts sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2019	2018
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**(31) $**	17 $
	(31)	17
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	**45**	(9)
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat	**(1)**	1
	44	(8)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance		
Gains (pertes) nets non réalisés	**35**	(19)
Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat	**(1)**	(15)
	34	(34)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**7**	(4)
	7	(4)
	85	(46)
Total de la charge (recouvrement) d'impôt	**54 $**	(29) $

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars
(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Capital social (note 8)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 9)	Réserves			Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	**8 779 $**	**4 764 $**	**(9) $**	**417 $**	**(146) $**	**271 $**	**13 805 $**	**748 $**	**14 553 $**
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	**-**	**59**	**-**	**-**	**-**	**-**	**59**	**(3)**	**56**
Autres éléments du résultat global de la période	**-**	**(86)**	**267**	**-**	**-**	**-**	**181**	**7**	**188**
Résultat global de la période	**-**	**(27)**	**267**	**-**	**-**	**-**	**240**	**4**	**244**
Émission de parts de capital F	**46**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**46**	**-**	**46**
Émission de capital-actions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4**	**4**
Dividendes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(10)**	**(10)**
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	**-**	**(291)**	**-**	**-**	**291**	**291**	**-**	**-**	**-**
Autres	**-**	**(3)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(3)**	**2**	**(1)**
SOLDE AU 31 MARS 2019	**8 825 $**	**4 443 $**	**258 $**	**417 $**	**145 $**	**562 $**	**14 088 $**	**748 $**	**14 836 $**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	8 537 $	5 674 $	458 $	467 $	73 $	540 $	15 209 $	810 $	16 019 $
Incidence des changements de méthodes comptables	-	34	(35)	-	(213)	(213)	(214)	-	(214)
SOLDE D'OUVERTURE AU 1er JANVIER 2018	8 537	5 708	423	467	(140)	327	14 995	810	15 805
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	-	350	-	-	-	-	350	9	359
Autres éléments du résultat global de la période	-	47	(153)	-	-	-	(106)	(8)	(114)
Résultat global de la période	-	397	(153)	-	-	-	244	1	245
Émission de parts de capital F	68	-	-	-	-	-	68	-	68
Rémunération sur les parts de capital	-	(247)	-	-	-	-	(247)	-	(247)
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	(174)	-	96	78	174	-	-	-
Transactions liées aux options de rachat	-	30	-	-	-	-	30	(19)	11
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle	-	(13)	-	-	-	-	(13)	(15)	(28)
Autres	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
SOLDE AU 31 MARS 2018	8 605 $	5 700 $	270 $	563 $	(62) $	501 $	15 076 $	759 $	15 835 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2019[1]	2018
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	**47 $**	418 $
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	**45**	48
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	**7**	s. o.
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	**1 421**	(27)
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**84**	89
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**167**	(169)
Autres	**(11)**	(53)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	**(2 832)**	(1 054)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**911**	(1 565)
Prêts	**1 037**	874
Instruments financiers dérivés, montant net	**494**	(609)
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	**1 329**	(208)
Dépôts	**(627)**	1 657
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**1 300**	(323)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**(2 674)**	1 779
Autres	**(636)**	(102)
Impôts versés sur les excédents	**(10)**	(125)
Versements des ristournes aux caisses membres	**-**	(60)
	52	570
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'obligations locatives	**(9)**	s. o.
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	**6**	(5)
Émission de parts de capital F	**46**	68
Rémunération sur les parts de capital	**-**	(60)
Émission de capital-actions	**4**	-
Rachat de capital-actions	**-**	(7)
Dividendes versés	**(10)**	(11)
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle	**-**	(28)
Transactions liées aux options de rachat	**-**	(63)
	37	(106)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	**(12 729)**	(14 933)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	**3 115**	2 022
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	**8 883**	12 518
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	**(47)**	(26)
	(778)	(419)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(689)**	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	**2 738**	1 757
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	**2 049**	1 802
Moins:		
Trésorerie et équivalents de trésorerie du groupe destiné à être cédé	**-**	14
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES À LA FIN DE LA PÉRIODE	**2 049 $**	1 788 $
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	**387 $**	63 $
Intérêts et dividendes reçus	**937**	763

[1] Les informations présentées pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location,* adoptée le 1er janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(non auditées)

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nature des activités

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Les caisses membres exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, et chacune d'elles exerce une influence notable sur la Fédération.

De plus, la Fédération est la société mère de plusieurs filiales œuvrant dans les services financiers. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires) ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire,* et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés intermédiaires de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de la Fédération.

Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers consolidés annuels. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels, à l'exception des modifications décrites à la section « Changements méthodes comptables » de la présente note.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fédération le 14 mai 2019.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Fédération. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 16, *Contrats de location*

Le 1er janvier 2019, la Fédération a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. Les méthodes comptables découlant de l'adoption de cette nouvelle norme sont applicables à compter du 1er janvier 2019 de façon rétrospective sans retraitement des périodes comparatives. Par conséquent, les informations de l'exercice 2018 sont présentées conformément à l'IAS 17 décrite dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Les mesures de transition suivantes ont été appliquées par la Fédération au 1er janvier 2019 :

- Les contrats en vigueur à la date de transition n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation pour déterminer si un contrat constitue ou contient un contrat de location selon les modalités de l'IFRS 16.

- Pour les contrats de location classés antérieurement en tant que contrat de location simple – preneur :

 - Les contrats en vigueur au 1er janvier 2019 se terminant au cours de l'exercice 2019 seront comptabilisés à titre de charge locative.
 - L'actif au titre du droit d'utilisation correspond à l'obligation locative ajustée, s'il y a lieu.

Selon l'IFRS 16, un contrat de location est un contrat qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour le bailleur, la norme ne prévoit aucun changement significatif. Les incidences de l'adoption de l'IFRS 16 pour le preneur sont décrites ci-dessous.

L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, éliminant ainsi la distinction de l'IAS 17 entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Le preneur doit comptabiliser au bilan consolidé une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de l'obligation locative majoré ou diminué de certains ajustements, s'il y a lieu. Une charge d'intérêts et d'amortissement afférentes respectivement à l'obligation locative et à l'actif au titre du droit d'utilisation doivent être comptabilisées et présentées séparément à l'état consolidé du résultat. Comme le permet l'IFRS 16, la Fédération a fait le choix d'appliquer les mesures d'exemption pour les contrats de courte durée et de faible valeur. Ainsi, ces derniers continueront d'être comptabilisés à titre de charge locative à l'état consolidé du résultat en fonction des modalités du contrat. De plus, la Fédération utilisera la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les engagements découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018 et les obligations locatives comptabilisées au bilan combiné au 1er janvier 2019 :

Engagements liés aux contrats de location simple publiés au 31 décembre 2018	**342 $**
Ajustement relatif au taux marginal pondéré du preneur au 1er janvier 2019 (3,81 %)	**(117)**
Obligations découlant de contrats de location-financement au 31 décembre 2018	**16**
Contrats de location de courte durée comptabilisés à l'état consolidé du résultat	**(4)**
Ajustements liés aux différences de traitement des options de renouvellement et de résiliation	**165**
Ajustements liés aux taxes non remboursables	**(40)**
Autres ajustements	**(1)**
Obligations locatives au 1er janvier 2019	**361 $**

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2018, sont décrites à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels. L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme comptable et aucune nouvelle modification à une norme existante au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Au 31 mars 2019	**Classés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]**	**Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**	**Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]**	**Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**	**Coût amorti[2]**	**Total**
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- $	129 $	999 $	- $	921 $	2 049 $
Valeurs mobilières	22 277	17 469	11 960	43	1 661	53 410
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	13 175	13 175
Prêts[3]	-	-	-	-	60 716	60 716
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	143	143
Primes à recevoir	-	-	-	-	2 334	2 334
Instruments financiers dérivés[4]	4 785	-	-	-	-	4 785
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	3 191	3 191
Autres	3	-	-	-	1 074	1 077
Total des actifs financiers	27 065 $	17 598 $	12 959 $	43 $	83 215 $	140 880 $
Passifs financiers						
Dépôts[5]	- $	7 $	- $	- $	57 423 $	57 430 $
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	-	143	143
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 129	-	-	-	-	12 129
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	13 559	13 559
Instruments financiers dérivés[4]	4 214	-	-	-	-	4 214
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	7 138	7 138
Autres	333	-	-	-	2 446	2 779
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 384	1 384
Total des passifs financiers	16 676 $	7 $	- $	- $	82 093 $	98 776 $

(1) Un montant de 2 867 M$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

(2) Au 31 mars 2019, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 3 M$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(3) Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(4) Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 471 M$ à l'actif et de 145 M$ au passif.

(5) Le montant à l'échéance que la Fédération sera tenue par contrat de payer aux détenteurs des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net fluctue et sera différent de la juste valeur de ces dépôts à la date de clôture.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Au 31 décembre 2018	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net[1]	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[2]	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti[2]	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- $	291 $	1 068 $	- $	1 379 $	2 738 $
Valeurs mobilières	20 606	16 308	11 088	43	1 621	49 666
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	14 086	14 086
Prêts[3]	-	-	-	-	61 837	61 837
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	160	160
Primes à recevoir	-	-	-	-	2 378	2 378
Instruments financiers dérivés[4]	4 376	-	-	-	-	4 376
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	1 487	1 487
Autres	13	-	-	-	794	807
Total des actifs financiers	24 995 $	16 599 $	12 156 $	43 $	83 742 $	137 535 $
Passifs financiers						
Dépôts	- $	- $	- $	- $	58 057 $	58 057 $
Autres passifs financiers						
Acceptations	-	-	-	-	160	160
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 829	-	-	-	-	10 829
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	16 233	16 233
Instruments financiers dérivés[4]	3 332	-	-	-	-	3 332
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	-	4 105	4 105
Autres	319	-	-	-	2 363	2 682
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 378	1 378
Total des passifs financiers	14 480 $	- $	- $	- $	82 296 $	96 776 $

(1) Un montant de 2 758 M$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

(2) Au 31 décembre 2018, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 2 M$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(3) Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(4) Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 783 M$ à l'actif et de 202 M$ au passif.

Aucun reclassement d'instruments financiers n'a été effectué au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs, comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché, s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour plus de renseignements concernant la description des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières »; « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente »; « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations »; « Primes à recevoir »; « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières »; certains « Autres actifs – Autres »; « Acceptations »; « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat »; « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières »; et certains « Autres passifs – Autres ».

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 31 mars 2019		Au 31 décembre 2018	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières	**1 661 $**	**1 662 $**	1 621 $	1 621 $
Prêts	**60 716**	**60 742**	61 837	61 610
Passifs financiers				
Dépôts	**57 423**	**57 243**	58 057	57 842
Obligations subordonnées	**1 384**	**1 442**	1 378	1 433

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

Au 31 mars 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	23 $	106 $	- $	129 $
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	10 634	973	-	11 607
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	17 323	988	-	18 311
Corps scolaires ou publics au Canada	14	89	-	103
Administrations publiques à l'étranger	310	-	-	310
Autres titres				
Institutions financières	32	952	56	1 040
Autres émetteurs	1	2 935	773	3 709
Titres de participation	3 310	622	734	4 666
	31 647	6 665	1 563	39 875
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	2 006	-	2 006
Contrats de change	-	547	-	547
Autres contrats	-	2 232	-	2 232
	-	4 785	-	4 785
Autres actifs	-	-	3	3
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	31 647	11 450	1 566	44 663
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	38	961	-	999
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 953	585	-	2 538
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	4 604	800	-	5 404
Administrations publiques à l'étranger	13	-	-	13
Autres titres				
Institutions financières	-	3 341	-	3 341
Autres émetteurs	-	566	98	664
Titres de participation	-	43	-	43
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 608	6 296	98	13 002
Instruments financiers des fonds distincts	5 982	8 329	75	14 386
Total des actifs financiers	44 237 $	26 075 $	1 739 $	72 051 $
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	7 $	- $	- $	7 $
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 722	407	-	12 129
Autres	-	-	333	333
	11 729	407	333	12 469
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 884	-	1 884
Contrats de change	-	186	-	186
Autres contrats	-	2 144	-	2 144
	-	4 214	-	4 214
Total des passifs financiers	11 729 $	4 621 $	333 $	16 683 $

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR *(suite)*

Au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	27 $	264 $	- $	291 $
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	10 632	994	-	11 626
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 063	1 108	-	16 171
Corps scolaires ou publics au Canada	14	85	-	99
Administrations publiques à l'étranger	191	-	-	191
Autres titres				
Institutions financières	32	800	56	888
Autres émetteurs	3	2 763	742	3 508
Titres de participation	3 106	627	698	4 431
	29 068	6 641	1 496	37 205
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 707	-	1 707
Contrats de change	-	1 300	-	1 300
Autres contrats	-	1 369	-	1 369
	-	4 376	-	4 376
Autres actifs	-	-	13	13
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	29 068	11 017	1 509	41 594
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	135	933	-	1 068
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 950	595	-	2 545
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	4 402	641	-	5 043
Autres titres				
Institutions financières	-	2 810	-	2 810
Autres émetteurs	-	593	97	690
Titres de participation	-	43	-	43
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 487	5 615	97	12 199
Instruments financiers des fonds distincts	5 556	7 610	72	13 238
Total des actifs financiers	41 111 $	24 242 $	1 678 $	67 031 $
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 535 $	294 $	- $	10 829 $
Autres	-	-	319	319
	10 535	294	319	11 148
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 726	-	1 726
Contrats de change	-	278	-	278
Autres contrats	-	1 328	-	1 328
	-	3 332	-	3 332
Total des passifs financiers	10 535 $	3 626 $	319 $	14 480 $

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés ainsi qu'aux techniques d'évaluation attribuables aux instruments financiers classés dans le niveau 3. Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés annuels.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019, aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation. Certains changements ont été apportés aux intervalles de valeurs de données utilisées pour l'établissement de la juste valeur, mais n'ont pas entraîné de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (*suite*)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net[1]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net[2]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[3]	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	56 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	56 $
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	1	-	1	-	-	-	-	2
Billets à terme adossés à des actifs	5	-	-	-	-	-	-	5
Obligations hypothécaires	736	-	13	-	-	-	(8)	741
Autres titres de créances	-	-	-	-	-	25	-	25
Titres de participation	698	-	(13)	-	-	63	(14)	734
Autres actifs	13	-	-	-	-	-	(10)	3
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 509	-	1	-	-	88	(32)	1 566
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	89	-	-	1	-	-	-	90
Obligations corporatives	8	-	-	-	-	-	-	8
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	97	-	-	1	-	-	-	98
Instruments financiers des fonds distincts	72	-	2	-	-	1	-	75
Total des actifs financiers	1 678 $	- $	3 $	1 $	- $	89 $	(32) $	1 739 $
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	319 $	- $	14 $	- $	- $	- $	- $	333 $
Total des passifs financiers	319 $	- $	14 $	- $	- $	- $	- $	333 $

(1) Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placement ».

(3) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 *(suite)*

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 *(suite)*

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018	Solde au 31 décembre 2017	Incidences des changements de méthodes comptables	Solde au 1er janvier 2018	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net[1]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net[2]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[3]	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Actifs financiers										
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net										
Valeurs mobilières										
Autres titres										
Institutions financières										
Obligations hypothécaires	58 $	- $	58 $	- $	(1) $	- $	- $	- $	- $	57 $
Autres émetteurs										
Fonds de couverture	4	-	4	-	-	-	-	-	-	4
Billets à terme adossés à des actifs	6	-	6	-	1	-	-	-	(2)	5
Obligations hypothécaires	857	-	857	-	(22)	-	-	-	(14)	821
Titres de participation	236	279	515	-	31	-	-	13	(5)	554
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 161	279	1 440	-	9	-	-	13	(21)	1 441
Actifs financiers disponibles à la vente										
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente										
Autres titres										
Autres émetteurs										
Obligations hypothécaires	95	(95)	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	279	(279)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers disponibles à la vente	374	(374)	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Valeurs mobilières										
Autres titres										
Autres émetteurs										
Obligations hypothécaires	-	95	95	-	-	(2)	-	-	(1)	92
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	95	95	-	-	(2)	-	-	(1)	92
Instruments financiers des fonds distincts	60	-	60	-	-	-	-	64	(57)	67
Total des actifs financiers	1 595 $	- $	1 595 $	- $	9 $	(2) $	- $	77 $	(79) $	1 600 $
Passifs financiers										
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net										
Autres passifs – Autres										
Passif financier lié aux options de vente	64 $	- $	64 $	- $	- $	- $	- $	- $	(64) $	- $
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	388	-	388	-	24	-	-	-	-	412
Total des passifs financiers	452 $	- $	452 $	- $	24 $	- $	- $	- $	(64) $	412 $

(1) Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placements ».
(2) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus nets de placements ».
(3) Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignements sur le classement des prêts et des éléments hors bilan en fonction de la qualité du crédit, se référer au tableau qui présente les tranches de probabilités de défaut (PD) par rapport aux niveaux de risque des prêts et des éléments hors bilan de la note 7 « Prêts et provision pour perte de crédit » des états financiers consolidés annuels.

Prêts

	Non dépréciés		Dépréciés	
Au 31 mars 2019	**Étape 1**	**Étape 2**	**Étape 3**	**Total**
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	**568 $**	**- $**	**- $**	**568 $**
Très faible	**2 083**	**-**	**-**	**2 083**
Faible	**1 678**	**13**	**-**	**1 691**
Moyen	**88**	**88**	**-**	**176**
Élevé	**1**	**46**	**-**	**47**
Défaut	**-**	**4**	**11**	**15**
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	**4 418 $**	**151 $**	**11 $**	**4 580 $**
Provision pour pertes de crédit	**(4)**	**(1)**	**(5)**	**(10)**
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	**4 414 $**	**150 $**	**6 $**	**4 570 $**
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	**1 367 $**	**- $**	**- $**	**1 367 $**
Très faible	**3 265**	**-**	**-**	**3 265**
Faible	**8 106**	**98**	**-**	**8 204**
Moyen	**3 323**	**1 440**	**-**	**4 763**
Élevé	**30**	**1 620**	**-**	**1 650**
Défaut	**-**	**-**	**226**	**226**
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	**16 091 $**	**3 158 $**	**226 $**	**19 475 $**
Provision pour pertes de crédit	**(96)**	**(255)**	**(114)**	**(465)**
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	**15 995 $**	**2 903 $**	**112 $**	**19 010 $**
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[1]				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	**32 793 $**	**- $**	**- $**	**32 793 $**
Autres que catégorie investissement	**3 823**	**369**	**-**	**4 192**
Sous-surveillance	**55**	**104**	**-**	**159**
En défaut	**-**	**-**	**157**	**157**
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	**36 671 $**	**473 $**	**157 $**	**37 301 $**
Provision pour pertes de crédit	**(10)**	**(4)**	**(8)**	**(22)**
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	**36 661 $**	**469 $**	**149 $**	**37 279 $**

[1] Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN *(suite)*

Prêts *(suite)*

	Non dépréciés		Dépréciés	
Au 31 décembre 2018	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	626 $	- $	- $	626 $
Très faible	2 120	-	-	2 120
Faible	1 663	9	-	1 672
Moyen	82	73	-	155
Élevé	8	32	-	40
Défaut	-	3	10	13
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	4 499 $	117 $	10 $	4 626 $
Provision pour pertes de crédit	(4)	(1)	(5)	(10)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	4 495 $	116 $	5 $	4 616 $
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	1 529 $	- $	- $	1 529 $
Très faible	3 352	-	-	3 352
Faible	8 139	92	-	8 231
Moyen	3 522	1 320	-	4 842
Élevé	33	1 523	-	1 556
Défaut	-	-	200	200
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	16 575 $	2 935 $	200 $	19 710 $
Provision pour pertes de crédit	(102)	(249)	(110)	(461)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	16 473 $	2 686 $	90 $	19 249 $
Prêts aux entreprises et aux gouvernements[1]				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	33 588 $	- $	- $	33 588 $
Autres que catégorie investissement	3 753	353	-	4 106
Sous-surveillance	65	255	-	320
En défaut	-	-	138	138
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	37 406 $	608 $	138 $	38 152 $
Provision pour pertes de crédit	(9)	(5)	(6)	(20)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	37 397 $	603 $	132 $	38 132 $

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN *(suite)*

Éléments hors bilan[1]

Au 31 mars 2019	Non dépréciés Étape 1	Non dépréciés Étape 2	Dépréciés Étape 3	Total
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	**12 615 $**	**1 $**	**- $**	**12 616 $**
Très faible	**18 299**	**1**	**-**	**18 300**
Faible	**7 196**	**115**	**-**	**7 311**
Moyen	**3 285**	**1 536**	**-**	**4 821**
Élevé	**16**	**730**	**-**	**746**
Défaut	**-**	**-**	**25**	**25**
Total des éléments hors bilan bruts	**41 411 $**	**2 383 $**	**25 $**	**43 819 $**
Provision pour pertes de crédit	**(25)**	**(10)**	**-**	**(35)**
Total des éléments hors bilan nets	**41 386 $**	**2 373 $**	**25 $**	**43 784 $**
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	**60 812 $**	**- $**	**- $**	**60 812 $**
Autres que catégorie investissement	**5 523**	**172**	**-**	**5 695**
Sous-surveillance	**15**	**104**	**-**	**119**
En défaut	**-**	**-**	**8**	**8**
Total des éléments hors bilan bruts	**66 350 $**	**276 $**	**8 $**	**66 634 $**
Provision pour pertes de crédit	**(4)**	**(1)**	**-**	**(5)**
Total des éléments hors bilan nets	**66 346 $**	**275 $**	**8 $**	**66 629 $**

[1] Les engagements de prêts pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

Au 31 décembre 2018	Non dépréciés Étape 1	Non dépréciés Étape 2	Dépréciés Étape 3	Total
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	12 121 $	5 $	- $	12 126 $
Très faible	18 338	1	-	18 339
Faible	7 221	121	-	7 342
Moyen	3 318	1 362	-	4 680
Élevé	16	662	-	678
Défaut	-	-	23	23
Total des éléments hors bilan bruts	41 014 $	2 151 $	23 $	43 188 $
Provision pour pertes de crédit	(25)	(8)	-	(33)
Total des éléments hors bilan nets	40 989 $	2 143 $	23 $	43 155 $
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable :				
Catégorie investissement	61 224 $	- $	- $	61 224 $
Autres que catégorie investissement	3 387	384	-	3 771
Sous-surveillance	18	54	-	72
En défaut	-	-	8	8
Total des éléments hors bilan bruts	64 629 $	438 $	8 $	65 075 $
Provision pour pertes de crédit	(2)	(2)	-	(4)
Total des éléments hors bilan nets	64 627 $	436 $	8 $	65 071 $

[1] Les engagements de prêts pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles elle estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et lettres de crédit de soutien.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019	**Étape 1**	**Étape 2**	**Étape 3**	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	**4 $**	**1 $**	**5 $**	**10 $**
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	-	-	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts[2]	-	-	-	-
Changements aux intrants des modèles[3]	-	-	-	-
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances[5]	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets[6]	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
	-	-	-	-
Radiations et recouvrements	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	**4 $**	**1 $**	**5 $**	**10 $**
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	**129 $**	**259 $**	**110 $**	**498 $**
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	**64**	**(60)**	**(4)**	**-**
Étape 2	**(15)**	**25**	**(10)**	**-**
Étape 3	**-**	**(10)**	**10**	**-**
Réévaluation nette due aux transferts[2]	**(21)**	**15**	**49**	**43**
Changements aux intrants des modèles[3]	**(36)**	**49**	**74**	**87**
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	**14**	**15**	**-**	**29**
Décomptabilisations et échéances[5]	**(6)**	**(13)**	**(40)**	**(59)**
Octrois (remboursements) nets[6]	**(5)**	**(14)**	**-**	**(19)**
Autres	**1**	**-**	**-**	**1**
	(4)	**7**	**79**	**82**
Radiations et recouvrements	**-**	**-**	**(75)**	**(75)**
Solde à la fin de la période	**125 $**	**266 $**	**114 $**	**505 $**
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	**9 $**	**5 $**	**6 $**	**20 $**
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	**1**	**(1)**	**-**	**-**
Étape 2	**-**	**-**	**-**	**-**
Étape 3	**-**	**-**	**-**	**-**
Réévaluation nette due aux transferts[2]	**-**	**-**	**5**	**5**
Changements aux intrants des modèles[3]	**-**	**-**	**(4)**	**(4)**
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	**1**	**-**	**-**	**1**
Décomptabilisations et échéances[5]	**(1)**	**-**	**-**	**(1)**
Octrois (remboursements) nets[6]	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	**-**	**-**	**1**	**1**
	1	**(1)**	**2**	**2**
Radiations et recouvrements	**-**	**-**	**-**	**-**
Solde à la fin de la période	**10 $**	**4 $**	**8 $**	**22 $**
Total des soldes au 31 mars 2019	**139 $**	**271 $**	**127 $**	**537 $**
Composition				
Prêts	**110 $**	**260 $**	**127 $**	**497 $**
Éléments hors bilan[7]	**29**	**11**	**-**	**40**

[1] Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.
[2] Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.
[3] Représentent la variation de la provision due à une modification des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.
[4] Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
[5] Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
[6] Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.
[7] La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan consolidé.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT *(suite)*

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (*suite*)

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018	Non dépréciés Étape 1	Non dépréciés Étape 2	Dépréciés Étape 3	Provision pour pertes de crédit
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	4 $	1 $	4 $	9 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	-	-	-	-
Étape 2	-	-	-	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts[2]	-	-	-	-
Changements aux intrants des modèles[3]	-	-	-	-
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances[5]	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets[6]	-	-	-	-
	-	-	-	-
Radiations et recouvrements	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	4 $	1 $	4 $	9 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	96 $	304 $	94 $	494 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	59	(55)	(4)	-
Étape 2	(13)	19	(6)	-
Étape 3	-	(8)	8	-
Réévaluation nette due aux transferts[2]	(30)	19	27	16
Changements aux intrants des modèles[3]	(14)	48	67	101
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	15	31	-	46
Décomptabilisations et échéances[5]	(5)	(34)	(31)	(70)
Octrois (remboursements) nets[6]	(6)	(6)	11	(1)
	6	14	72	92
Radiations et recouvrements	-	-	(69)	(69)
Solde à la fin de la période	102 $	318 $	97 $	517 $
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	7 $	9 $	8 $	24 $
Dotation à la provision pour pertes de crédit				
Transferts vers[1] :				
Étape 1	2	(1)	(1)	-
Étape 2	-	1	(1)	-
Étape 3	-	-	-	-
Réévaluation nette due aux transferts[2]	(1)	-	-	(1)
Changements aux intrants des modèles[3]	(1)	-	-	(1)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions[4]	-	-	-	-
Décomptabilisations et échéances[5]	-	-	-	-
Octrois (remboursements) nets[6]	-	(1)	-	(1)
	-	(1)	(2)	(3)
Radiations et recouvrements	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	7 $	8 $	6 $	21 $
Total des soldes au 31 mars 2018	113 $	327 $	107 $	547 $
Composition				
Prêts	94 $	310 $	107 $	511 $
Éléments hors bilan[7]	19	17	-	36

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.
(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.
(3) Représentent la variation de la provision due à une modification des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.
(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.
(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.
(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan consolidé.

NOTE 6 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, la Fédération émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. Une entité structurée est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Fédération. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Fédération a accordé du financement à cette entité afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par la Fédération peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. La Fédération dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation pour l'entité structurée ni pour la Fédération, et ils ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. Les obligations sécurisées, d'un montant de 5 237 M$ au 31 mars 2019 (5 859 M$ au 31 décembre 2018), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

NOTE 7 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Fédération n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels la Fédération peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 mars 2019				Au 31 décembre 2018			
	Payables à vue	**Payables à préavis**	**Payables à terme**	**Total**	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	**3 135 $**	**43 $**	**457 $**	**3 635 $**	2 961 $	41 $	1 103 $	4 105 $
Entreprises et gouvernements	**4 021**	**-**	**41 989**	**46 010**	3 274	-	42 724	45 998
Institutions de dépôts	**3 929**	**-**	**3 856**	**7 785**	4 448	-	3 506	7 954
	11 085 $	**43 $**	**46 302 $**	**57 430 $**	10 683 $	41 $	47 333 $	58 057 $

NOTE 8 – CAPITAL SOCIAL

ÉMISSION DE PARTS

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019, la Fédération a procédé à l'émission de 4 575 720 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 46 M$.

NOTE 9 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 mars 2019		Au 31 décembre 2018	
	Part revenant au Groupe	**Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle**	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	**138 $**	**1 $**	14 $	(1) $
Gains (pertes) nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	**109**	**5**	(17)	(2)
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**10**	**-**	(7)	-
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	**1**	**-**	1	-
Cumul des autres éléments du résultat global	**258 $**	**6 $**	(9) $	(3) $

[1] Incluent une provision pour pertes de crédit de 3 M$ au 31 mars 2019 (2 M$ au 31 décembre 2018) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 10 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Fédération et la manière dont cette dernière atteint ses objectifs relatifs à la gestion des fonds propres proviennent de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers (ligne directrice) émise par l'AMF.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8,0 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3,5 %.

Au 31 mars 2019, la Fédération respecte les exigences réglementaires de l'AMF relatives aux ratios de fonds propres et au ratio de levier.

Le tableau qui suit présente le solde des fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios de fonds propres de la Fédération :

(en millions de dollars et en pourcentage)	**Au 31 mars 2019**	Au 31 décembre 2018
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	**10 581 $**	9 897 $
Fonds propres de la catégorie 1	**10 581**	9 897
Total des fonds propres	**10 581**	9 897
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul des ratios de fonds propres[(1)]		
Pour les fonds propres de la catégorie 1A	**64 867**	63 106
Pour les fonds propres de la catégorie 1	**64 867**	63 150
Pour le total des fonds propres	**64 867**	63 193
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres[(1)]		
Risque de crédit	**51 332**	49 216
Risque de marché	**4 945**	5 396
Risque opérationnel	**8 590**	8 581
Total des actifs pondérés en fonction des risques	**64 867 $**	63 193 $
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	**16,3 %**	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1	**16,3**	15,7
Total des fonds propres	**16,3**	15,7
Levier	**7,9**	7,4
Exposition du ratio de levier	**134 539 $**	134 198 $

(1) Depuis le 1er janvier 2014, les exigences relatives à la charge AEC sont appliquées progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres. Au 31 décembre 2018, elles étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 % et sont maintenant de 100 % pour chacune des catégories de capital depuis le premier trimestre de 2019.

NOTE 11 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET REVENUS NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	2019	2018
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	**719 $**	591 $
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**45**	44
À la juste valeur par le biais du résultat net	**7**	7
	771	642
Frais d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	**406**	274
	365 $	368 $

REVENUS NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	2019			2018		
	Produits et frais d'intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total	Produits et frais d'intérêts	Gains (pertes) de juste valeur et autres	Total
Revenus nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	**74 $**	**257 $**	**331 $**	62 $	(53) $	9 $
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**131**	**877**	**1 008**	120	(139)	(19)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**35**	**1**	**36**	32	(3)	29
Au coût amorti et autres	**33**	**16**	**49**	37	70	107
	273 $	**1 151 $**	**1 424 $**	251 $	(125) $	126 $

NOTE 12 – INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats financiers de la Fédération par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018	**2019**	2018
Revenu net d'intérêts	**297 $**	276 $	**1 $**	1 $	**- $**	- $	**67 $**	91 $	**365 $**	368 $
Primes nettes	**-**	-	**1 197**	1 143	**1 184**	1 059	**(36)**	(38)	**2 345**	2 164
Autres revenus	**469**	470	**1 561**	577	**123**	69	**46**	143	**2 199**	1 259
Revenu total	**766**	746	**2 759**	1 721	**1 307**	1 128	**77**	196	**4 909**	3 791
Dotation à la provision pour pertes de crédit	**83**	89	**-**	-	**-**	-	**1**	-	**84**	89
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**-**	-	**2 019**	841	**1 101**	815	**-**	-	**3 120**	1 656
Frais autres que d'intérêts	**574**	521	**567**	623	**307**	277	**210**	207	**1 658**	1 628
Excédents d'exploitation	**109**	136	**173**	257	**(101)**	36	**(134)**	(11)	**47**	418
Impôts sur les excédents	**30**	30	**34**	51	**(20)**	10	**(53)**	(32)	**(9)**	59
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	**79 $**	106 $	**139 $**	206 $	**(81) $**	26 $	**(81) $**	21 $	**56 $**	359 $
dont :										
Part revenant au Groupe	**79 $**	106 $	**139 $**	206 $	**(78) $**	17 $	**(81) $**	21 $	**59 $**	350 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	-	**-**	-	**(3)**	9	**-**	-	**(3)**	9

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	Consolidé
Au 31 mars 2019	**61 283 $**	**45 324 $**	**13 271 $**	**42 571 $**	**162 449 $**
Au 31 décembre 2018	60 982 $	41 916 $	13 007 $	41 655 $	157 560 $

INFORMATION GÉNÉRALE

Fédération des caisses Desjardins du Québec

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5 Canada
Téléphone : 514 281-7000
www.desjardins.com

The English version of this quarterly report is available upon request.